



LE DEVOIR

VOL. XCIV N° 101

LE JEUDI 8 MAI 2003

87c + TAXES = 1\$

Le virus du quoi?

Une étude montre
que les perceptions
sont floues et
erronées au sujet
du virus du Nil

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le virus du quoi? Au moment où démarre une nouvelle saison de sensibilisation au virus du Nil occidental (VNO), il semble que Québec devra mettre les bouchées doubles pour changer la perception du public. En effet, la plupart des Québécois, même ceux les plus à risques, ne se sentent pas du tout concernés par cette question.

Une enquête de perception réalisée par deux chercheurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) sur la perception du public à l'endroit du VNO démontre que le virus du Nil semble être le dernier souci de la majorité des personnes interrogées.

Les informations tirées d'une vingtaine de groupes de discussion (*focus groups*) organisés depuis le mois de janvier dernier révèlent que bien des gens saisissent mal les notions utilisées dans les campagnes d'information du ministère de la Santé au sujet du fameux virus.

«Il y a bien des gens qui ne comprennent pas tout à fait ce que c'est qu'un moustique. Il y a une confusion entre tout ce qui vole et pique,

VOIR PAGE A 8: NIL

Bébé bio



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

MANGER BIO sous la supervision d'un agriculteur certifié biologique des environs de Montréal: voilà le menu qui attend le petit Mathis mais aussi le maraîcher Jean Roussel qui, hier, ont solennellement entériné cette entente alimentaire lors du lancement du projet de garderies bio piloté par l'organisme Équiterre. Lire nos informations en page A 3.

Bouclier américain: Chrétien presse le pas

Mais son caucus
et son cabinet donnent
des signes de division

HÉLÈNE BUZZETTI
MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Après des mois de silence, le gouvernement Chrétien presse le pas dans le dossier du bouclier antimissiles. Il fera savoir d'ici une dizaine de jours s'il amorcera des négociations sur cette question avec les Américains de façon à pouvoir décider d'ici l'automne si le Canada participera au nouveau système de défense américain.

Malgré cet échéancier serré et une impression de fait accompli de plus en plus répandue, le premier ministre Chrétien refuse de lancer un débat sur la question au Parlement. Il préfère s'en tenir à une consultation de ses propres troupes, qui se sont révélées divisées hier matin lors de la réunion hebdomadaire du caucus.

Même des ministres hésitent à mettre le doigt dans l'engrenage. Après Sheila Copps, c'était le cas d'Herb Dhaliwal hier. «Je ne suis pas de ceux qui croient que dépenser davantage pour la défense soit une bonne façon de bâtir un monde plus sûr», a-t-il dit avant la réunion du caucus.

Le conseil des ministres doit reprendre sa réflexion la semaine prochaine, mais selon le directeur des communications du premier ministre, Jim Munson, on s'attend à ce que la décision d'entreprendre ou non des négociations avec les Américains soit prise «d'ici une dizaine de jours» au plus tard.

«Il faudra [ensuite] des mois avant que nous ne soyons obligés de prendre une décision [au sujet d'une éventuelle participation canadienne au bouclier]», a précisé le premier ministre Jean Chrétien aux Communes. Il s'agit en réalité de moins de six mois: en effet, Ottawa devrait trancher la question d'ici l'automne, a précisé M. Munson. Le fait que les Américains comptent alors entreprendre la mise en place des premiers éléments du système, qui doivent quant à eux entrer en fonction un an plus tard, expliquerait cet échéancier.

Le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, a insisté sur le fait que le gouvernement procèdera par étapes mais que rien n'est déterminé à ce jour. «Il s'agit de savoir si nous aurons des pourparlers au niveau politique avec les Américains. Et même si nous décidons d'entreprendre ces pourparlers, il faudra que ceux-ci se concluent de façon positive afin que nous puissions décider de participer ou non», a-t-il dit à sa sortie des Communes.

VOIR PAGE A 8: BOUCLIER

Jugement du Tribunal du travail

Feu vert à la syndicalisation des éducatrices en milieu familial

La décision touche 10 000 gardiennes liées à un CPE

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Travailleuses autonomes ou salariées? La question posée depuis deux ans par les éducatrices en milieu familial — et en mal de syndicalisation — liées à un centre de la petite enfance (CPE) vient enfin de trouver réponse après une intense bataille juridique. Le Tribunal du travail a donc tranché: ces personnes responsables d'un service de garde en milieu familial sont des salariées au sens du Code du travail et peuvent désormais aspirer à la négociation collective. Cette décision risque de bouleverser le quotidien de 10 000 gardiennes à domicile rattachées à un CPE et pourrait coûter, en hausses salariales, pas moins de 140 millions de dollars.

Le jugement rendu par la juge Suzanne Hadman le 1^{er} mai dernier vient tourner une nouvelle page dans le long conflit juridique qui oppose ces travailleuses dites atypiques aux CPE, aux regroupements de CPE ainsi qu'au Procureur général du Québec. Au cœur du litige: la reconnaissance du droit à la syndicalisation et à la négociation des conditions de travail de ces femmes qui, pour le compte d'un CPE, gardent des enfants chez elles. 40 % des places à 5 \$ par jour reposent d'ailleurs sur leurs épaules.

Considérées par les CPE comme des travailleuses autonomes (donc non syndiquables au sens de la loi), ces éducatrices affirment depuis plusieurs années être plutôt des salariées. Conséquence: en février et

VOIR PAGE A 8: GARDIENNES

Trois soirs pour une vie

«Y en a qui se font des partys de bureau,
moi, je me fais un party de scène. All the way.»

Demain, samedi et dimanche au Centre Bell, la plus grande chanteuse populaire du Québec propose trois spectacles entièrement différents, revisitant peut-être pour la dernière fois sur scène les succès les plus mémorables et les chansons les plus importantes de quatre décennies de triomphes, de rendez-vous ratés, de joies et de souffrances. L'apothéose d'une amoureuse jamais rassasiée.

SYLVAIN CORMIER

Quand Ginette arrive au Petit Extra, je remarque ses souliers. Escarpins argent, avec des torsades. Elle intercepte mon regard et explique illico: «C'est mes nouveaux souliers pour les shows. Je les étrenne, pour les casser.» On est lundi midi. Le premier de ses trois spectacles en trois soirs a lieu demain. Je me livre à un calcul savant. Cinq jours pour être à l'aise dans ses pompes, ça devrait aller. Comme le reste. La surdité? Elle s'est habituée à l'appareil. Le diabète? «Contrôlé. Pas de problème. Si je fais de l'hypo sur scène, j'ai mes p'tits jus pas loin.» Son médecin a pourtant suggéré d'annuler. «Elle voulait me faire peur un peu, pour que je fasse attention. Y a rien là. Les gens m'aiment, ils vont comprendre. Si je tombe en hypo et que je me mets à shaker comme une vache et que le cœur me débat, je vais m'asseoir. Prendre un jus. Conter trois, quatre histoires de cul.» Elle rit. Fort. «Et puis, si mon heure est arrivée, c'est ben correct. Je l'ai tellement dit dans mes tonnes...» Et Ginette Reno se met à chanter en plein bistro. Presque fort. «Je ne voudrais pas frôler le délire / Je voudrais mourir à ma

manière / Serrée dans les bras d'une scène / En vous chantant combien je vous aime...»

Chaque fois qu'on se rencontre, c'est comme ça. Arrive un moment où elle chante. Ginette Reno est sur scène partout. Et tout interlocuteur est un auditoire. A tester. A soulever. A bouleverser. J'imagine que c'est ainsi depuis que sa mère la faisait chanter dans les escaliers des magasins du Plateau «pour avoir des comptes». Gagner, à tout prix, pour qu'on lui fasse des prix. Et quand la salle est gagnée d'avance? Quand il n'y a plus rien à gagner? Elle en rajoute. Au centuple. Pour qu'on l'aime au centuple. Voyez ce tour du chapeau insensé. Trois spectacles entièrement différents (au rappel près) en autant de soirs, presque 90 titres au total, tous donnés sans téléprompteur. Du par cœur «all the way», comme elle dit. Ajoutez les présentations, les monologues. Je vous laisse le calcul savant: mettons que ça fait pas mal plus de mots que la tirade du nez dans Cyrano. «Je m'en vais chanter et parler au monde, je m'en vais pas lire», tranche-t-elle.

VOIR PAGE A 8: GINETTE



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Ginette Reno passe le week-end au Centre Bell. Trois spectacles entièrement différents (au rappel près) en autant de soirs, presque 90 titres au total, tous donnés sans téléprompteur.

VOIR PAGE A 8: HANDICAPÉS

INDEX

Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics.....	B 5	Météo.....	B 5
Bourse.....	B 2	Monde.....	A 5
Culture.....	B 8	Mots croisés.....	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

7313 00067

• LES ACTUALITÉS •

Changement de zonage de l'île Notre-Dame

Toute dissidence n'est pas possible à exprimer

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Des résidents de la Cité du Havre ont échoué dans leur tentative de contestation du nouveau règlement de zonage du parc Jean-Drapeau, victimes des subtilités de la loi régissant le processus d'approbation référendaire. Le nouveau zonage, qui autorisera notamment Loto-Québec à aménager un hôtel dans le Casino de l'île Notre-Dame, a donc été approuvé par l'arrondissement Ville-Marie, mais les élus municipaux reconnaissent eux-mêmes que certaines dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont créé une situation absurde qui a empêché les citoyens d'exprimer leur dissidence.

Les 17 citoyens, qui ont déposé mardi une demande d'ouverture de registre dans l'arrondissement Ville-Marie, croyaient avoir fait leurs devoirs. Ils avaient consciencieusement étudié l'avis public publié dans l'hebdomadaire *Le Ville-Marie* le 27 avril dernier pour s'assurer que leur requête était admissible. Comme ils résident dans une zone «contiguë» au projet visé par le nouveau règlement, leur demande semblait tout à fait légitime.

Peine perdue. Les élus de l'arrondissement ont servi aux ci-

toyens une fin de non-recevoir. En effet, après avoir consulté les textes de loi avec l'aide de représentants du contentieux de la Ville de Montréal, ils en sont venus à la conclusion que pour accepter la requête, il aurait fallu que des citoyens des zones visées, soit de l'île Notre-Dame, de l'île Sainte-Hélène et du Vieux-Port, aient également déposé une demande d'ouverture de registre, ce qui n'a pas été le cas.

Robert Perreault, du Conseil régional en environnement de Montréal (CRE), est furieux. «*Ça signifie qu'il aurait fallu que les écureuils aient le droit de voter!*», lance-t-il. À ce propos, les citoyens ayant le droit de vote sur ce territoire ne sont même pas assez nombreux pour contester le règlement et se résument à quelques entreprises et sociétés comme Loto-Québec, Six Flags, propriétaire de La Ronde, ou le restaurant Hélène-de-Champlain. «*Les citoyens de la Cité du Havre subissent le passage des huit millions de voitures par année qui se rendent au parc Jean-Drapeau et ils n'ont même pas voix au chapitre. [...] Je trouve qu'on écarte les citoyens de la décision de façon totalement inacceptable*», juge M. Perreault.

«*C'est aberrant!*», croit Lucette Lupien, porte-parole du Comité des citoyens de la Cité du Havre.

Ce dénouement la mène à conclure que personne ne peut réellement défendre les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, «*le plus beau parc à Montréal*». Elle comprend mal pourquoi les élus de l'arrondissement, en se rendant compte de l'absurdité de la situation, n'ont pas gelé le projet de règlement afin de régler l'imbroglio. Les citoyens étaient en désaccord avec le nouveau règlement de zonage parce qu'ils jugeaient insuffisante la protection accordée au parc et estimaient dangereux le fait de permettre au Casino d'aménager un hôtel sans obliger Loto-Québec à se soumettre à des consultations publiques sur son projet de développement.

Robert Laramée, président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement, reconnaît que l'application de la loi a donné lieu à un non-sens et que le processus a été marqué par une certaine confusion. Ces considérations n'ont pas empêché les conseillers municipaux de ratifier le nouveau règlement, pressés de clarifier le règlement d'urbanisme avant que la Ville ne cède officiellement l'île Notre-Dame au gouvernement du Québec, tel que convenu lors de la signature du contrat de ville, en février dernier.

«*Nous avons décidé de voter*

quand même, en reconnaissant cette lacune dans la loi et en reconnaissant qu'on doit retravailler le règlement avec les signataires de la Cité du Havre», explique Robert Laramée. En effet, ajoute-t-il, «*un règlement, c'est fait pour être adopté, mais c'est aussi fait pour être modifié s'il le faut*».

Il s'est donc engagé à rencontrer les 17 citoyens qui ont réclamé l'ouverture d'un registre pour écouter leurs griefs et étudier la possibilité de réviser le règlement afin de trouver un compromis acceptable. «*D'un point de vue juridique, je n'ai pas à le faire, mais je reconnais la faiblesse de la mécanique et de la procédure*», dit-il.

Les spécialistes en droit municipal consultés par *Le Devoir* (et qui ont réclamé l'anonymat) ne s'entendent toutefois pas sur l'interprétation de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui a entraîné l'exclusion de la demande des citoyens de la Cité du Havre. Alors que l'un d'eux estime que les résidents des zones contiguës étaient dans leur droit d'obtenir l'ouverture d'un registre, un second convient que dans certains cas, ils peuvent se faire refuser cette possibilité si aucune requête n'est déposée par des citoyens des zones directement visées par la modification au règlement de zonage.

Désinstitutionnalisation

Les déficients intellectuels seront réévalués avant de permettre leur sortie

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, met un frein à la désinstitutionnalisation des personnes souffrant de maladie mentale au centre hospitalier Robert-Giffard, à Québec, secoué par une crise grave alors qu'un patient a été gardé en isolement pendant six jours dans des conditions inappropriées, ainsi qu'à l'hôpital Rivière-des-Prairies, à Montréal.

Une nouvelle directive a été transmise par le ministre à ces deux hôpitaux psychiatriques, qui doivent maintenant réévaluer un à un les patients qu'ils accueillent et qui devaient partir au cours des prochains mois. «*On veut que le processus [de désinstitutionnalisation] soit fait dans l'ordre et le respect des gens, avec comme première préoccupation la qualité de vie et la dignité*», a affirmé hier Philippe Couillard à la sortie du conseil des ministres. Ce moratoire touche environ 300 déficients intellectuels.

«*Nous avons mis en place une politique pour interrompre temporairement les mouvements de désinstitutionnalisation en cours. On a donné des instructions dans les établissements concernés pour que ce processus d'évaluation reprenne, mais de façon beaucoup plus ordonnée, avec la participation de tous les gens concernés, y compris les familles ou le curateur public, selon le cas*», a affirmé M. Couillard.

Selon lui, le processus de désinstitutionnalisation actuel se fait avec une «*forte aliénation*» des familles des déficients intellectuels et une «*apparente insouciance pour la dignité et la sécurité*» des patients. «*On*

a souvent tassé les parents pour le mouvement de sortie des malades», a-t-il dit. Les associations de parents de déficients intellectuels ont souvent dénoncé par le passé le fait qu'ils ne sont pas consultés dans le processus de désinstitutionnalisation. La nouvelle évaluation doit dorénavant impliquer des thérapeutes, des responsables de la région régionale concernée, le curateur public et les familles.

Le moratoire imposé par le ministre durera «*plusieurs semaines*», le temps que tous les déficients intellectuels soient soumis à la nouvelle évaluation. Environ 200 déficients intellectuels qui séjournent à l'hôpital Rivière-des-Prairies et 90 autres à l'hôpital Robert-Giffard sont visés. Ce sont des patients qui devaient quitter ces établissements pour se rendre, par exemple, dans des centres de réadaptation ou des résidences de groupe.

Philippe Couillard ne veut pas pour autant mettre entièrement fin à

la désinstitutionnalisation. «*On ne s'oppose pas à la notion même de désinstitutionnalisation. Il est fort probable que la majorité des gens dans ces deux institutions vont tirer des bénéfices à avoir accès à la communauté, à des ressources plus adaptées à leur situation*», a-t-il affirmé.

Par ailleurs, Philippe Couillard a dénoncé le traitement imposé à un patient de l'hôpital Robert-Giffard, qui a été isolé dans une chambre et laissé dans ses excréments pendant six jours en janvier dernier. «*On trouve inacceptable ce type de traitement. C'est clair qu'il n'y a aucune tolérance pour ce genre de choses-là*», a-t-il dit tout en précisant qu'il s'abstient de commenter plus amplement l'affaire compte tenu du fait que la Sûreté du Québec mène actuellement une enquête criminelle.



Philippe Couillard

Morue: Terre-Neuve veut porter plainte

PRESSE CANADIENNE

Saint John's, Terre-Neuve — La ministre des Pêches de Terre-Neuve-et-Labrador envisage de porter plainte contre Ottawa devant la Cour fédérale au sujet de la décision d'imposer un moratoire sur la pêche à la morue.

Devant le comité sur la pêche de la Chambre des Communes, qui se réunissait mardi à Saint John's, Yvonne Jones a également déclaré que la province prévoyait de revoir sa législation, sans pré-

ser toutefois ce qui pourrait être amené à changer.

Le gouvernement libéral souhaite présenter une loi qui autoriserait la pêche d'un quota symbolique de poissons.

Après avoir suggéré plus tôt aux députés libéraux de protester contre le moratoire en se rassemblant sous une bannière indépendante, le premier ministre de la province, Roger Grimes, a invité cette semaine les pêcheurs à défier la loi fédérale.

Si cette déclaration a valu à

premier ministre Grimes une volée de bois vert de la part des députés conservateurs et du premier ministre Jean Chrétien, elle a toutefois recueilli l'approbation de l'ensemble des pêcheurs et des syndicats du secteur.

Un sentiment de frustration grandissant apparaît dans cette population, renforcé par la dernière annonce du ministre fédéral d'octroyer un plus grand quota de crabes aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick. Ces mesures font suite à une fin de semaine plutôt mou-

ventée dans la ville de Shippagan, où plusieurs bateaux ont été incendiés. Selon Earle McCurdy, président du syndicat Newfoundland's Fish, Food and Allied Workers, les concessions du ministre fédéral sur le crabe montrent que la manière forte a parfois son utilité. «*J'ai vu quatre pêcheurs différents à la télé hier soir [mardi] et, pour chacun, il semblait qu'il était temps de monter d'un cran car c'est le seul moyen de mener le ministre à négocier*», a-t-il déclaré devant le comité des Communes.

EN BREF

Un moratoire pour ramener la paix

(PC) — Les pêcheurs du nord-est du Nouveau-Brunswick demandent au gouvernement fédéral d'imposer un moratoire sur la pêche au crabe cette année afin d'apaiser les tensions engendrées par la baisse des quotas dans la région. Peter Noël, porte-parole de l'industrie régionale de la pêche au crabe, a déclaré hier que même si les pêcheurs boycottent déjà la saison, la pêche devrait être officiellement fermée pour em-

pêcher des affrontements sur l'eau. Il a dit espérer que les pêcheurs d'autres régions des Maritimes auxquels on a donné accès à la lucrative zone de pêche au crabe au large de la péninsule acadienne se tiendraient à l'écart de leur propre gré. Mais un moratoire formel éliminerait le stress, a-t-il dit. «*Il y a beaucoup de gens qui ont les nerfs à vif*», Les crabiers acadiens réclament qu'Ottawa revienne sur sa décision de réduire les quotas de crabe et d'ouvrir la pêche de façon permanente aux pêcheurs autochtones et aux ex-pêcheurs de morue.

Satisfaction garantie
et argent remis :

1 800 463-5229

2,00 %

la première année

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

Encaissables en tout temps sans pénalité.

Capital garanti à 100 %.

Achat à partir de 100 \$.

En vente jusqu'au 31 mai.

Épargne
Placements

Québec



Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de mai, de 10 h à 16 h.
Passez nous voir au 2000, av. McGill College à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de mai, de 10 h à 16 h.
Visitez le www.placementsqc.gouv.qc.ca

Club 402-HOMME
Grand solde printemps/été

50% et plus

Costumes importés d'Italie

laine = coton = lin

rég. 950\$

Solde 399\$

Vestons ou blazers importés d'Italie

laine = coton = lin

rég. 695\$

Solde 299\$

Coupe-vents importés d'Italie

Réversible

rég. 350\$

Solde 150\$

Pantalons importés d'Italie

100 % laine

rég. 195\$

Solde 99\$

Chemises importées d'Italie

100 % coton

rég. 150\$

Solde 75\$

1118, rue Sainte-Catherine O.,
2^e étage, Montréal (Québec)
H3B 1H5
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h
Tous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement



Clinique Santé Capillaire

Centre professionnel de soins capillaires naturels et personnalisés

- Analyse du cheveu
- Soins capillaires spécifiques: hommes, femmes de tout âge
- Approche santé globale, contrôle du stress et aussi tous problèmes de santé chroniques
- 13 ans d'expertise capillaire et de succès
- 154 émissions de radio (ligne ouverte)

«*La différence, c'est la compétence*»

Le CSC est là pour vous : (514) 289-9762

Micheline Gréard, infirmière et naturopathe

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez le 985-3322

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Michel David

Drôle de message

François Legault envoie un «drôle de message». C'est tout ce que l'entourage de Pauline Marois a trouvé à dire au lendemain de la publication de son espèce de manifeste dans les journaux de mardi. Mme Marois elle-même a déclaré qu'elle commenterait «en temps et lieu».

Je ne vois pas en quoi l'initiative de M. Legault pourrait être assimilée à une tentative d'imposer un agenda aux militants. A Mme Marois, peut-être, mais sûrement pas aux militants qui auront à choisir un nouveau chef. A partir du moment où Bernard Landry a confirmé qu'il ne serait plus à aux prochaines élections et dit souhaiter que la course à sa succession soit l'occasion d'un véritable débat, quel mal y a-t-il à annoncer ses couleurs?

Dans les circonstances, qui a envoyé un «drôle de message»? Pour le moment, on conclura surtout que Mme Marois n'a rien retenu de son faux départ de janvier 2001. Après l'annonce-surprise du départ de Lucien Bouchard, elle avait pris tellement de temps à se décider qu'elle s'était retrouvée devant un fait accompli, démontrant de façon éloquent que qu'elle n'était pas de taille à se mesurer à M. Landry.

Encore une fois, la comparaison n'est pas à son avantage. Pendant qu'elle donne l'impression d'être engoncée dans les bons sentiments, se refusant naïvement à brusquer les choses, François Legault projette l'image d'un homme d'action, aux idées claires, capable de réagir rapidement. Autrement dit, l'image d'un véritable leader.

Le sondage de Léger Marketing dont les résultats ont été publiés hier confirme qu'il a parfaitement saisi les données du problème. Il est plus populaire auprès des électeurs libéraux et adéquistes qu'auprès des péquistes. Le titre qu'il a donné à son texte annonce clairement la solution: *Cap sur la souveraineté et la gauche efficace*.

Il avait d'abord songé à l'intituler *La souveraineté pragmatique*, ce qui aurait parfaitement rendu l'esprit du texte, mais ce qualificatif, souvent accolé au PLQ, a toujours eu pour effet d'indisposer les militants péquistes, comme si l'aptitude à composer avec la réalité constituait un défaut.

M. Legault ne convaincra personne qu'il est soudainement devenu un «pur et dur». Il ne fait assurément pas partie des «impatiens» à la Paul Bégin, mais il n'a jamais émis de réserve sur la pertinence du projet souverainiste lui-même. Il ne souhaitait pas moins que Bernard Landry, ou Pauline Marois, tiennent un référendum «gagnant». La différence est peut-être qu'il a laissé savoir plus clairement que d'autres qu'il ne croyait pas la chose possible.

En rejetant le concept d'un partenariat politique avec le reste du Canada pour ne conserver que l'association économique, M. Legault vient probablement de signifier la mort de l'union fédérale dont M. Landry s'était fait le promoteur depuis le congrès de mai 2000, même si le programme officiel n'en a jamais fait explicitement mention.

Depuis sa fondation, l'histoire du PQ pourrait se résumer à un interminable débat sur les mérites du trait d'union, qui a tendance à s'effacer lorsque ce parti forme l'opposition pour mieux réapparaître avec le pouvoir et l'imminence d'un référendum.

On pourrait ajouter que la patience des militants péquistes en ce qui concerne l'échéancier est directement proportionnelle à la clarté de l'option. En 1988, quand Jacques Parizeau a remis le cap sur l'indépendance, ils l'ont laissé adopter une stratégie plus étapiste que Claude Morin n'aurait jamais osé en rêver.

Au mieux, le prochain référendum n'aura pas lieu avant 2010. D'ici là, le PQ a tout à gagner à retourner à son credo de base. Continuer à parler de partenariat tout en prétendant que Jean Charest fera la preuve que le fédéralisme est irréformable n'aurait aucun sens.

Dès lors que son rival se fait le champion de la souveraineté tout court, Mme Marois pourra difficilement proposer moins, même si elle est loin d'être aussi orthodoxe qu'on le dit généralement.

Le parcours de Mme Marois a été remarquablement «pragmatique» depuis son entrée en politique. En novembre 1984, avec onze de ses collègues du conseil des ministres, elle avait coigné la fameuse lettre sur la «nécessaire souveraineté» mais elle s'était finalement ralliée, tout comme Bernard Landry, au «beau risque» de René Lévesque.

À l'été 1985, elle se disait prête à devenir la «première lieutenant» de Pierre Marc Johnson. Sa défaite aux élections de décembre lui a heureusement épargné un égarement du côté de l'affirmation nationale, de sorte que, trois ans plus tard, elle a pu devenir, sans le moindre problème de conscience, la vice-présidente du PQ de Jacques Parizeau.

Sous Lucien Bouchard, on ne l'a jamais entendue remettre en question la stratégie des «conditions gagnantes». Dans la course à sa succession, elle avait choisi d'adopter une position très modérée sur la souveraineté, qu'elle doit aujourd'hui se féliciter de n'avoir jamais fait connaître.

Pour contrer un éventuel ticket Marois-Legault en janvier 2001, les lieutenants de Bernard Landry avaient imaginé une formule-choc qui toucherait un nerf sensible chez les militants péquistes. Ils parlaient du «club des millionnaires», auquel tous deux avaient le bonheur d'appartenir.

Au cours des prochains mois, c'est à qui sera le social-démocrate le plus moderne. Là encore, Mme Marois bénéficie d'un préjugé favorable, mais on ne peut pas dire que M. Legault ait manifesté par le passé les penchants de droite qu'on prête généralement aux hommes d'affaires, si ce n'est que son vocabulaire n'était pas tiré du dictionnaire péquiste.

À la veille des élections, c'est devenu la mode au PQ de traiter les libéraux d'irresponsables avec leur promesse de baisser les impôts, mais M. Legault s'était opposé par le passé à ce que son propre gouvernement les diminue. Mieux encore, il était prêt à les augmenter pour financer le système de santé. Rétrospectivement, Mme Marois va peut-être commencer à trouver que l'idée n'était pas si mauvaise...

mdavid@ledevoir.com

Les criminels de la route ne seront plus à l'abri des poursuites

Le ministre de la Justice compte modifier la loi de l'assurance automobile à l'automne

Après des années de lobbying pour modifier le régime du «no fault» de l'assurance automobile, le nouveau ministre de la Justice, Marc Bellemare, entend déposer un projet de loi à l'automne qui permettra aux accidentés de la route de poursuivre au civil les chauffards criminels. M. Bellemare pourrait toutefois ne pas tenir d'audiences publiques sur le sujet en commission parlementaire.

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre de la Justice, Marc Bellemare, ne déposera pas à temps pour la session parlementaire de juin son projet de loi qui permettra aux accidentés de la route de poursuivre au civil les chauffards reconnus criminellement responsables d'un accident.

Toutefois, M. Bellemare entend présenter celui-ci à l'automne, mais pourrait bien ne pas tenir une commission parlementaire sur le sujet, prétextant que le débat sur la révision du «no fault» a déjà eu lieu.

«Nous pensons qu'avec le Parti québécois, nous avons déjà eu trois commissions parlementaires, en 1996, en 2000 et en 2001. Entre 60 et 70 mémoires ont été présentés. Nous ne savons pas si c'est nécessaire de retourner en commission parlementaire», a affirmé hier Marc Bellemare, à la sortie du conseil des ministres.

En 1996, la Commission de l'aménagement et des équipements a mené une consultation générale sur un projet de loi modifiant le Code de la sécurité routière qui comportait notamment des mesures administratives pour contrer l'ivresse au volant. En mai 1999, puis à l'automne de la même année, une commission parlementaire a étudié le projet de loi 24 qui visait à augmenter certaines indemnités versées aux victimes d'accidents de la route. Dans le cadre de ces auditions, le p.-d.g. de la SAAQ avait abordé la question de l'indemnisation des accidentés de la route reconnus coupables d'avoir conduit leur véhicule avec des facultés affaiblies. En septembre 2001, une autre commission parlementaire avait exa-

miné le régime québécois d'assurance automobile. Le Barreau du Québec avait notamment suggéré de lever l'immunité des chauffards qui met ces derniers à l'abri de poursuites au civil.

À cette époque, l'avocat de Québec Marc Bellemare plaide depuis des années pour une révision du principe du «no fault» afin de remettre en question les indemnités versées aux conducteurs qui causent un accident et sont reconnus coupables de conduite avec facultés affaiblies ou de négligence criminelle. Par contre, le Parti québécois n'a jamais voulu remettre en question ce volet de son régime d'indemnisation des victimes d'accidents de la route sans égard à la faute («no fault»), en vigueur depuis 1978. «En général, c'est un bon système. Mais il faut changer l'aberration concernant les conducteurs criminels», a souligné le ministre de la Justice. Sans consultation sur le projet de loi en commission parlementaire, la législation serait seulement étudiée article par article par les parlementaires.

Si Marc Bellemare attend à l'automne pour déposer son projet de loi, c'est qu'il veut d'abord consulter les «groupes concernés et les assureurs privés» pour l'élaboration de sa législation, afin de «prendre la meilleure décision possible», a-t-il dit.

Le projet de loi de Marc Bellemare, qui devrait amender la loi sur l'assurance automobile conformément aux engagements de son parti pris en novembre 2002, permettra à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) de mettre fin au versement d'indemnités aux criminels de la route et de poursuivre ceux-ci afin d'obtenir en tout ou en partie le remboursement des indemnités versées à leurs victimes. Ces dernières pourront poursuivre au civil les chauffards afin d'obtenir réparation pour les dommages qui dépassent le montant des indemnités versées par la SAAQ. Par exemple, si les dommages de la victime sont évalués à 10 000 \$ et que la SAAQ lui accorde 5000 \$, la victime pourrait poursuivre le chauffard pour obtenir la différence, a précisé M. Bellemare.

Cette décision ne signifie pas la fin du «no fault» dans le régime d'assurance automobile, mais les criminels de la route ne seraient plus à l'abri de poursuites de la part des victimes et ne toucheraient plus d'indemnités comme c'est le cas présentement.



Marc Bellemare

iTunes est à la merci des pirates

MICHEL DUMAIS

Un petit logiciel qui vient à peine de faire son apparition sur la Toile, iTunesDL, permet de télécharger et de sauvegarder les fichiers partagés par l'application iTunes4. Les auteurs de ce progiciel ont donc trouvé une parade pour passer outre le système de protection du iTunes Music Store et s'emparer des fichiers numérisés AAC que les internautes ont légalement acheté du service de musique en ligne d'Apple.

Hier après-midi, *Le Devoir* a obtenu copie d'une application surprenante, iTunesDL, dont on ne connaît ni le site officiel ni les créateurs. iTunesDL permet de sauvegarder les fichiers musicaux partagés par les fidèles du Mac utilisant l'application iTunes4, un lecteur de fichiers musicaux livré avec le système d'application Mac OS.

Il faut savoir que le progiciel iTunes4 rend possible le partage de ses fichiers numérisés sous la for-

me de fichiers en transit (streaming media file). iTunes4 devient donc un petit émetteur de radio Internet. Cependant, tout comme pour le progiciel RealAudio, il était jusqu'à maintenant impossible de sauvegarder ledit fichier sur son disque dur. Seule l'écoute était possible.

Or, en se branchant sur la liste de lecture intelligente (playlist) d'iTunes4 avec le progiciel iTunesDL, il est maintenant possible de sauvegarder des fichiers en transit sur son disque dur, que ces fichiers soient au standard MP3 ou à la nouvelle norme popularisée par le service de musique en ligne iTunes Music Store, l'AAC de Dolby.

Nous avons pu tenter l'expérience en nous branchant à un ordinateur sur Internet dont la liste de lecture était partagée. En furetant quelques secondes dans la liste de l'utilisateur situé aux États-Unis, il nous a été possible de sauvegarder sur notre disque dur un fichier MP3 ainsi qu'un fichier à la norme AAC.

Initiation au bio dès la garderie

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

La conversion chaotique, et même ratée, à la cuisine biologique du Centre de la petite enfance (CPE) Harmonie du Plateau Mont-Royal en septembre dernier est désormais chose du passé. À compter de juillet, la garderie, végétarienne depuis plusieurs années, va prendre la route des champs bio pour nourrir ses bambins dans l'esprit du temps. Et ce jusqu'en novembre. Le tout dans le cadre d'un projet-pilote de «garderies bio» orchestré par l'organisme Équiterre.

Le CPE Harmonie ne sera d'ailleurs pas seul. Quatre autres garderies de la grande région de Montréal ont décidé de succomber à l'appel du manger sain, localement produit et surtout sans engrais chimiques ni pesticides, en mettant pendant 16 semaines au menu de leurs petites têtes blondes — ou brunes! — des fruits et légumes certifiés biologiques, a annoncé hier en conférence de presse l'organisme de défense de l'environnement. Une première dans l'univers du bio au Québec comme dans celui des CPE.

Cette révolution couvait depuis longtemps chez Équiterre, qui, après de nombreuses et infructueuses démarches, a finalement réussi à mettre la main sur les 150 000 \$ nécessaires pour lancer ce projet-pilote. Résultat: les CPE Harmonie, Fleur de Macadam, du Carrefour et Champagnon à Montréal ainsi que Franquette la Grenouille à Chambly joueront durant la prochaine saison agricole le rôle de cobayes, tout comme d'ailleurs quatre agriculteurs membres du réseau québécois de

l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) — connu pour ses paniers de légumes bio! —, mis à contribution pour approvisionner les garderies.

Les 430 enfants qui y crient, chantent, dessinent ou dansent, eux, vont enfilet chaque jour leur costume de dégustateurs lorsque fraises à la crème, cassiolette de légumes frais, cigares au chou ou compote de pommes, tous réalisés avec des ingrédients élaborés dans l'esprit biologique, arriveront sur leur table.

Et c'est bien fait pour eux, a expliqué hier Josée Breton, responsable des garderies bio chez Équiterre. «Les enfants sont très vulnérables aux pesticides et risquent, s'ils sont trop exposés, de développer des symptômes de toxicité», dit-elle. En prenant le virage bio, les CPE viennent donc leur offrir un environnement beaucoup plus sain.

Plus éducatif aussi, puisque le lien entre garderies et agriculteurs n'est pas uniquement alimentaire. Il est aussi didactique, avec au programme des visites planifiées à la campagne pour regarder les poireaux pousser... et comprendre aussi, pour les petits urbains, que le lait ne pousse pas seulement dans des boîtes en carton à l'épicerie.

À peine lancé, le projet d'Équiterre semble connaître déjà une grande popularité. «Nous avons plusieurs autres CPE sur liste d'attente», a précisé Frédéric Paré, responsable de l'agriculture bio chez Équiterre. Et l'attente devrait durer jusqu'au printemps 2004, moment où l'organisme estime pouvoir publier un guide pour encourager la conversion des garderies à l'alimentation bio en s'inspirant, bien sûr, de cette expérience qui débute avec cinq d'entre elles.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique de Rolex

650-A RUE CATHART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL. 866-5876



La Société de transport de Montréal a remporté le prix Corps-accord avec cette publicité.

Tous les formats sont dans la nature

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Sus à la minceur éternelle! C'était jour international sans diète mardi au Québec. Un événement attendu par la Coalition Corps Accord — versé dans la «valorisation de la diversité des formats corporels» (sic) —, qui depuis 1998 en profite pour remettre ces prix à une entreprise, une personnalité, un contenu médiatique ou une publicité qui «contribue à véhiculer une autre forme de beauté féminine que celle centrée sur la minceur». Ou inversement.

Côté fleurs, c'est la Société de transport de Montréal (STM) qui a remporté mardi le prix Corps-accord, lors d'une soirée organisée dans un café de Montréal. Son fait d'arme? Une publicité de la STM présentée sur les autobus et les couloirs du métro mettant en vedette «une femme ronde, épanouie et active qui semble bien profiter de la vie», explique la coalition. Un contre-poids intéressant, poursuit-elle, loin du mythe de la femme bien en chair amorphe et mal en point, aux images véhiculées par les médias de nymphettes filiformes qui correspondent «à moins de 5 % des femmes de 15 à 25 ans».

La course était d'ailleurs très chaude, les membres du jury — uniquement composé de femmes — ayant également à évaluer l'ensemble de l'œuvre de la journaliste Monelle Saindon, du *Journal de Montréal*, connue, selon la coalition, pour valoriser la beauté féminine sous toutes ses formes et à tous les âges, des photos d'adolescentes rondes et souriantes publiées dans *Filles d'aujourd'hui* ainsi qu'un article du magazine *Protegez-vous* sur les régimes amaigrissants qui allègent plus le porte-monnaie que la surcharge pondérale.

Le prix «On s'en balance», ou Démirites, a pour sa part été attribué au metteur en scène Serge Denoncourt pour deux citations tirées de l'émission *Zone libre* du 10 janvier 2003 sur l'apparence. Il y a déclaré que «les scènes où tout le monde tombe en amour avec une grosse de 40 ans, [il n'y croit] pas». Il a ajouté: «Jessye Norman sur disque, ça va, mais je ne veux pas la voir». Un affront à la diversité corporelle, estime l'organisme, qui démontre une «vision tordue de la vie, de l'amour et de l'art».

Le couvert devrait encore être mis l'an prochain à pareille date, histoire de dénoncer, de nouveau et en chœur, «l'obsession sociale de la minceur et inciter les femmes à privilégier la santé et le bien-être global plutôt que la perte de poids à n'importe quel prix».

Félicitations à Roméo Saganash, lauréat du Prix Reconnaissance UQAM 2003 pour la Faculté de science politique et de droit.



Roméo Saganash
(LL.B. 1989)
Directeur des relations avec le Québec
Grand Conseil des Cris

UQAM
Prenez position

• LES ACTUALITÉS •

Procès d'une agente de probation dans une affaire d'agression sexuelle

Des médias contestent une entente intervenue entre les avocats

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le procès de l'agente de probation Marlène Chalfoun, accusée de complot en vue de commettre une agression sexuelle grave, est retardé en raison d'un marchandage inusité entre la Couronne et la défense, qui se sont entendues pour restreindre l'accès des médias aux lettres écrites par Mme Chalfoun à l'intention d'un délinquant sexuel.

Les deux parties sont d'accord pour limiter le caractère public du procès, s'attaquant par le fait même à un principe essentiel pour la saine administration de la justice. Le droit à un «procès public» est clairement inscrit dans la Charte des droits et libertés. L'appareil judiciaire a érigé au rang de valeur fondamentale la publicité du procès, non pas par principe, mais parce qu'il s'agit d'une condition sine qua non à la validité de la procédure.

Or le procureur de la Couronne, Louis Miville-Deschênes, appuie une demande d'ordonnance de non-publication de la défense sur le contenu intégral de ces 24 lettres renfermant des passages «scabreux ou sadiques» en échange d'une admission sur leur authenticité. Ces lettres rédigées par Chalfoun à l'intention de Nick Paccione, un délinquant sexuel emprisonné à Port-Cartier, constituent l'essentiel de la preuve.

«Il y a des passages qui ne sont pas pertinents à la cause et qui touchent directement à la vie de l'accusée. Ce n'est pas d'intérêt public», a dit hier M^r Miville-Deschênes pour se justifier.

Dans cette entente écrite, M^r Miville-Deschênes a accepté de ne pas faire la lecture des 24 lettres dans la salle d'audience et de ne pas déposer en preuve d'autres documents signés par Mme Chalfoun. Les alliés de fortune ont même demandé à la juge Micheline Corbeil-Laramée de prendre connaissance du contenu des missives à son bureau et non pas en salle de cour.

En 16 ans de pratique en droit des médias, l'avocat Marc-André Blanchard n'a rien vu de pareil. Selon lui, M^r Miville-Deschênes a «marchandé» le droit du public à l'information en échange d'une admission pour accélérer la bonne marche des procédures. Ironie du sort, l'opposition manifestée par cinq médias (SRC, CFCF, La Presse, The Globe and Mail et The Gazette) a retardé le procès de trois jours.

Marlène Chalfoun est accusée d'avoir comploté pour commettre une agression sexuelle grave avec deux criminels notoires, Nick Paccione, déclaré délinquant dangereux par la cour, et Angelo Colalillo, un récidiviste qui attend son procès pour les meurtres de trois femmes, ainsi que pour une tentative de meurtre et une agression sexuelle sur une autre.

L'avocat de Colalillo, M^r Marc Labelle, s'est joint au bal hier pour demander que le nom de son client et les passages de la preuve le concernant soient frappés d'une ordonnance de non-publication pour la durée du procès de Chalfoun.

De leur côté, les avocats de l'accusée, Jean-Marc Tremblay et Charles Montpetit, ont expliqué que les lettres de Chalfoun à Paccione renferment de nombreux éléments relevant du «jardin secret» de Chalfoun et non pas de la preuve. «Le public n'a pas à connaître la vie intime de ma cliente. Ça doit demeurer du domaine privé», a plaidé M^r Tremblay.

M^r Blanchard s'est opposé à cette requête en faisant valoir que la liberté de presse n'est pas un mal nécessaire, mais un droit fondamental reconnu à plusieurs reprises par la Cour suprême. Selon lui, l'entente passée entre les parties mènerait tout droit à un procès «en secret» ou à «huis clos».

En fin de journée, les avocats de la défense se montraient prêts à accepter une solution de compromis en vertu duquel les passages pertinents des lettres seraient soumis à l'examen des médias. La juge Corbeil-Laramée a pris la cause en délibéré et rendra sa décision demain.

Des concentrations extrêmes de dioxines et de furannes dans un étang

Il y a 15 ans, l'Environnement a conseillé à la municipalité de ne pas nettoyer le bassin

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le ministère québécois de l'Environnement a avisé, en 1987 ou 1988, la municipalité d'Ayer's Cliff, en Estrie, de ne pas nettoyer l'étang situé derrière la mairie et dans lequel des concentrations de dioxines et de furannes dépassant de 23 000 fois la norme sur la qualité des eaux de surface ont été décelées l'hiver dernier.

C'est ce qu'a affirmé hier au Devoir un ancien conseiller municipal d'Ayer's Cliff, Pierre Morency, aujourd'hui président des Amis de la Terre en Estrie.

Le minibarrage du petit lac artificiel municipal, bourré des pires cancérogènes connus, avait alors été endommagé. Avant de procéder aux travaux de réfection, la municipalité avait demandé au ministère la permission de nettoyer les abords de l'émissaire puisque, selon le mot de Pierre Morency, «c'était rempli de sédiments gras et qui sentaient très mauvais: personne ne savait ce qu'il y avait là-dedans, mais les vieux disaient que bien des choses avaient abouti au fond de l'étang».

«La municipalité a écrit au ministère, poursuit M. Morency, et la réponse nous est venue en pleine séance du conseil: "Ne touchez à ça sous aucun prétexte. Vaut mieux que ça reste là bien tranquille."» Le petit barrage a été refait sans qu'il ait été nettoyé. Le lac Massawippi est situé environ 100 mètres en aval. On y a découvert il y a quelques années que plusieurs poissons prédateurs affichaient d'inquiétantes concentrations de toxiques, dont des dioxines et furannes.

Quinze ans plus tard, on apprend dans La Tribune d'hier que les tests

récents réalisés dans l'étang dépassent de 22 866 fois les critères de qualité d'eau de surface pour les dioxines et furannes. Il semble que les principaux apports se situeraient dans l'affluent sud, qui affiche des concentrations dépassant cette norme de 142 fois. En aval du petit lac municipal, les tests réalisés dans le ruisseau indiquent qu'on dépasse la norme de 56 fois.

Ces tests font partie d'une batterie réalisée par le ministère en vue de déterminer les sources de contamination des poissons du lac Massawippi, dans lesquels on a trouvé, tout comme dans l'étang, d'inquiétantes concentrations de BPC et d'arsenic.

Pour le directeur régional de l'Environnement, Émile Grieco, la municipalité a été tenue de désigner tous les égouts pluvieux et les terrains que ceux-ci drainent en amont de l'étang contaminé. Même avec les plans disponibles, il semble que personne ne puisse dresser une carte exhaustive à ce moment-ci. Cela permettra, explique M. Grieco, de remonter jusqu'au terrain en cause.

Selon Pierre Morency, qui a été responsable de plusieurs dossiers environnementaux à l'époque où il était conseiller municipal d'Ayer's Cliff, plusieurs sources de contamination pourraient être en cause. Il y avait peu d'entreprises en amont de ce petit lac. À une certaine époque cependant, dit-il, on y trouvait des voies de chemin de fer du Canadien Pacifique et un important entrepôt. Or les dormants de chemin de fer sont réputés pour contenir plusieurs contaminants toxiques apparentés aux BPC et les essieux des trains étaient à l'époque lubrifiés avec des BPC, qui pouvaient générer des dioxines et furannes en raison de la friction.

Il pourrait s'agir d'une des sources de contamination des poissons du lac Massawippi

Charest défend la diversité culturelle

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Le nouveau gouvernement de Jean Charest se fera «un défenseur acharné» de la diversité culturelle et s'opposera à toute inclusion de la culture dans les grands accords commerciaux.

Le premier ministre du Québec s'est engagé hier devant les participants à la Conférence de Montréal.

À quelques heures de son départ pour New York, où il doit rencontrer le gouverneur George E. Pataki, le premier ministre Charest s'est aussi dit prêt à se battre pour intégrer dans ces accords de libéralisation commerciale des notions de protection des droits de l'homme et des travailleurs ainsi que de sauvegarde de l'environnement.

«Le Québec sera de toutes les batailles afin de conserver son droit de promouvoir sa culture, a-t-il lancé. Nous ne céderons jamais sur notre détermination à exclure la culture de tous les accords de libéralisation commerciale.» Les gouvernements québécois précédents avaient d'ailleurs fait de même, exerçant des pressions en ce sens sur le gouvernement fédéral.

Le premier ministre Charest a aussi vanté la «différence» québécoise, sa spécificité, signalant que c'est dans cette optique qu'il abordera les relations entre les Amériques et l'Europe. «Le Québec a la responsabilité de sa différence. Il doit la protéger et la promouvoir», a-t-il lancé à son auditoire.

Il a aussi fait la promotion d'une présence québécoise forte et active sur la scène internationale. «Notre gouvernement affirmera la présence du Québec sur la scène internationale. Les sociétés comme le Québec, qui n'ont pas l'avantage du nombre, ont un devoir d'audace. Nous assumerons ce devoir. C'est la responsabilité de notre différence.»

Il a également laissé entendre qu'il misait, pour cette présence soutenue du Québec, sur ses délégations à l'étranger. «En Europe comme aux États-Unis, le Québec compte sur le réseau des délégations générales du Québec, qui sont des vitrines de notre savoir-faire en matière d'économie, de commerce et de culture.»

Le ministre de la Santé s'adjoint une connaissance

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le conseil des ministres a nommé un nouveau sous-ministre à la Santé, le Dr Roberto Iglesias, qui connaît bien le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard.

À titre de responsable du recrutement à la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke dans le milieu des années 90, le Dr Iglesias a contribué à l'embauche de M. Couillard au poste de directeur du département de chirurgie du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) et de professeur à la faculté de médecine. C'est en 1994, alors que le Dr Couillard se cherchait un poste en vue de son retour d'Arabie Saoudite, où il a travaillé de 1992 à 1996, que le Dr Iglesias a fait sa connaissance. «Il avait beaucoup de potentiel. On lui a fait une offre», a relaté au cours d'un entretien téléphonique le Dr Iglesias, actuellement vice-doyen aux sciences cliniques à la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke.

Agé de 57 ans, le nouveau sous-ministre entrera en fonction le 20 mai. Il remplacera Pierre Gabrièle, ancien curateur public, qui avait été nommé par le gouvernement Landry en 2001. Au cabinet

de M. Charest, on dit ne pas savoir quel avenir le nouveau régime réserve à M. Gabrièle.

Le Dr Iglesias est optimiste quant à l'état du système de santé québécois. «Le système de santé, malgré ses défaillances et les choses qu'il faut améliorer, c'est quand même un trésor pour le Québec, a-t-il dit. On ne part pas avec quelque chose qui est horrible.» Selon lui, c'est un système qui fournit «une quantité énorme de services à des coûts compétitifs» si on les compare aux autres provinces et aux autres pays.

Le futur sous-ministre n'a pas pu se prononcer sur le caractère réaliste des objectifs du gouvernement, qui a promis de réduire immédiatement les listes d'attente à des niveaux raisonnables. «C'est une mission hautement réalisable», mais il n'a pas pu préciser quand. «Personne n'a le pouvoir de créer du personnel», a-t-il convenu. Mais des moyens financiers accrus et de nouvelles façons de faire devraient produire des résultats notables, estime-t-il.

Par ailleurs, le conseil des ministres a nommé Jean Pronovost, 65 ans, sous-ministre au Développement économique régional et André Trudeau, 61 ans, sous-ministre à l'Emploi, à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance. Ce sont deux hauts fonctionnaires de

carrière qui ont traversé diverses administrations. Enfin, Jocelyn Girard, 55 ans, l'actuel directeur général de l'administration de la Commission des normes du travail, en devient le président intérimaire en remplacement de M. Pronovost.

EN BREF

Charest à New York

(PC) — Le premier ministre Jean Charest a entamé, hier, une courte visite de 24 heures à New York avec l'espoir de «renforcer» les liens avec l'État de New York, le plus important partenaire commercial du Québec aux États-Unis. «Il y a un nouveau gouvernement au Québec et je pense que c'était très important que l'on annonce nos couleurs très rapidement et que nous puissions affirmer notre volonté de travailler de très près avec nos voisins américains», a déclaré M. Charest, en point de presse, à son arrivée dans la métropole économique américaine. Le premier ministre rencontrera, ce matin, le gouverneur de l'État, George E. Pataki, et entend aborder la question de la sécurité aux frontières, sous l'angle de la collaboration. «Je veux donner une assurance au gouvernement de l'État de New York que nous comprenons très bien les enjeux de sécurité et que nous attachons une très grande importance au fait que nous devons répondre à cette préoccupation», a-t-il souligné.

CONCOURS

LE DEVOIR

En collaboration avec **AUSTRIAN AIRLINES**



Vienne

Romantique



CE VOYAGE POUR 2 COMPREND :
Billets d'avion, transferts,
6 nuits d'hébergement à Vienne,
petits-déjeuners, tour de ville.

hôtel Furst Metternich

AUSTRIAN AIRLINES

Vienne
Wien, Vienne, Viena, Vindobona

exotik
Membre du groupe Intair

DIRECTEMENT DE L'IMPORTATEUR

Importations Jacardi Inc.

Depuis 25 ans

Costumes pour hommes
à partir de
Dormeuil..... 720 \$
Italiens..... 370 \$

Smokings - Vestes - Pantalons
Chemises - Cravates - Impers.
Sportswear
Importés d'Italie

Rapport qualité/prix inégalé

LUN VEN 10 h à 18 h **SAM** 10 h à 16 h
Soir sur rendez-vous

2015 Drummond ou 1205 de Maisonneuve O. suite 102 (514) 845-6067 Montréal

Enfant Deslongchamps

3 MAGASINS

une seule adresse

1007
RUE LAURIER OUEST,
OUTREMONT
TEL.: 274-2442

LE DEVOIR

Retournez à : Concours Vienne, 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3S1

Le tirage aura lieu le 22 mai 2003 à 15h.

Faites-nous parvenir les coupons de participation avant le 21 mai 2003 à 17h30. Le concours s'adresse aux personnes de 18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe.

Les reproductions électroniques ne seront pas acceptées.

Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du Devoir. Valeur de 2800\$.

Nom :

Adresse : App. : Ville :

Code postal : Courriel :

Téléphone : (rés.) : (bur.) :

Question mathématique : (51+4) - 17 = Abonné(e) : Oui ☐ Non ☐

LE DEVOIR

LE MONDE

Al-Qaïda menace de frapper de nouveau

AGENCE FRANCE-PRESSE

Dubaï — Le réseau terroriste al-Qaïda d'Oussama ben Laden affirme s'être doté d'un nouveau commandement et se préparer à mener une frappe contre les États-Unis, de la même ampleur que celle du 11 septembre 2001, rapporte l'hebdomadaire saoudien *al-Majallah* à paraître demain.

Al-Majallah a indiqué avoir obtenu un message électronique du nouveau responsable de la presse d'al-Qaïda, Thabet ben Kaïss, dans lequel il affirme que le réseau «a écarté l'équipe dirigeante du 11 septembre 2001», commanditaire des attentats de New York et de Washington.

«Une frappe contre l'Amérique est inéluctable», souligne le message, ajoutant qu'«un plan est en cours de préparation pour mener une frappe de l'ampleur des attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis».

Le responsable tourne par ailleurs en dérision les inquiétudes des États-Unis sur un éventuel attentat contre le consulat américain à Karachi, la métropole du sud du Pakistan.

Inquiétude

Les États-Unis se sont inquiétés vendredi d'éventuels attentats terroristes au Pakistan, notamment contre leur consulat à Karachi, et en Arabie Saoudite, ainsi que contre des cibles de l'aviation américaine.

«Certes, le consulat à Karachi est un intérêt américain et un repaire pour les membres de la police fédérale américaine au Pakistan, mais il ne représente nécessairement pas un objectif pressant. Le frapper n'est pas une priorité pour al-Qaïda», indique le texte.

Le responsable affirme accorder peu d'importance aux informations de presse ayant évoqué ces derniers mois une éventuelle arrestation d'Oussama ben Laden, dont le sort demeure mystérieux depuis la chute, il y a 18 mois, du régime afghan des talibans.

«Nous gardons notre sang-froid face à de telles informations ou face à d'autres qui parlent de la découverte par les Américains de nouveaux plans d'al-Qaïda ou de l'arrestation de dirigeants» du réseau, indique le texte.

«L'organisation al-Qaïda ne se laisse pas influencer par la mort ou l'arrestation de l'un de ses membres [...] parce qu'elle a toujours des plans de rechange», affirme-t-il.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À Montréal, hier, l'anniversaire de la fondation de l'État d'Israël a été marqué par un face à face entre manifestants pro-israéliens et pro-palestiniens.

Cinquante-cinquième anniversaire de la création de l'État juif

Israël fête sous haute protection Trois Palestiniens, dont un bébé, sont tués

MARIUS SCHATNER
AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Les Israéliens ont fêté hier sous haute protection policière le 55^e anniversaire de la création de leur État, dans la crainte d'un attentat suicide tandis que trois Palestiniens, dont un bébé, trouvaient la mort durant la journée.

Des colons israéliens ont de leur côté posé la première pierre pour la construction de 72 logements à Beit El, une colonie de Cisjordanie, dont le premier ministre Ariel Sharon avait évoqué récemment le possible démantèlement.

Sur le terrain, Aliyan al-Bashiti, un petit Palestinien de 18 mois, blessé à la nuque par des tirs de soldats israéliens alors qu'il se trouvait dans sa maison, dans le camp de réfugiés de Khan Younés (sud de la bande de Gaza), est décédé. L'armée israélienne a indiqué avoir répliqué à des tirs de mortiers palestiniens, qui n'ont pas fait de blessé, contre des colonies situées dans ce secteur.

Activiste

Dans le nord de la bande de Gaza, un activiste palestinien du mouvement islamiste radical Hamas a été tué par des tirs de soldats israéliens à Beit Hanoun, selon des responsables des services de sécurité palestiniens. Un autre activiste du Hamas, Amin Menzalaoui, 28 ans, a été tué à Zawata, village proche de Naplouse, dans le nord de la Cisjordanie, à la suite d'une mystérieuse explosion dans la maison où il se trouvait.

Il pourrait s'agir, selon des Palestiniens, d'une roquette tirée par des soldats israéliens. Mais, démentant qu'il y ait eu une opération de l'armée dans le secteur, une source militaire israélienne a émis l'hypothèse

que l'activiste s'est tué en manipulant des explosifs. Ces décès ont porté à 3212 le nombre de personnes tuées depuis le début de l'intifada fin septembre 2000, dont 2422 Palestiniens et 730 Israéliens.

Sous protection

En Israël, les célébrations de la «fête de l'Indépendance», marquant la création de l'État hébreu le 14 mai 1948, ont été protégées par des milliers de policiers et soldats déployés autour des bals, spectacles et lieux publics, compte tenu de plusieurs dizaines d'alertes à l'attentat suicide, selon des sources policières.

Comme pour chaque grande fête en Israël, les territoires palestiniens ont été bouclés, de mardi soir à ce matin. Des colons israéliens ont organisé à cette occasion une cérémonie de pose de la première pierre pour la construction de 72 logements à Beit El, à l'indiqué à l'AFP David Shaouat, un des responsables du conseil municipal de la colonie. Selon lui, «la construction d'un autre quartier à Beit El [4600 habitants actuellement] comprenant 40 logements supplémentaires devrait être lancée d'ici deux à trois semaines».

Pendant la cérémonie, le chef du conseil municipal de Beit El, Israël Rosenberg, a affirmé que cette initiative avait été prise à la suite des déclarations de M. Sharon le 13 avril.

Dans une interview au quotidien *Haaretz*, M. Sharon avait alors évoqué la possibilité d'un démantèlement de colonies de Cisjordanie dans le cadre d'un règlement de paix avec les Palestiniens.

C'est la première fois que le premier ministre désignait nommément des colonies comme Beit El et Shilo en laissant entendre qu'Israël pourrait s'en retirer un jour.

Ainsi, lors d'une des auditions, McCarthy interroge un jeune ingénieur ayant travaillé aux transmissions de l'US Army, Stanley Berinski, dont la mère est une ex-membre du parti. «Bon, vous lui avez demandé un jour si elle était communiste?», demande-t-il. Le jeune militaire: «Non, monsieur.» McCarthy s'empare alors: «Quand vous alliez la voir, vous n'étiez pas curieux? Si quelqu'un me disait que ma mère était communiste, je me ruerais sur le téléphone pour lui demander: mère, c'est vrai?»

L'échange avec le colonel Brown — jusque-là inconnu des historiens — confirme la folie du sénateur. Il conduira à la perte du colonel. Dans la foulée de cette audition, il convoque, en public cette fois, le supérieur de Brown, le général Ralph Zwicker. L'audition est filmée par la télévision. McCarthy lance alors de sa célèbre voix nasale: «Vous êtes indigne de porter l'uniforme» ou encore: «Vous avez la cervelle d'un enfant de cinq ans!»

Zwicker est un héros de la Seconde Guerre mondiale. Le nouveau président américain, Dwight Eisenhower, ancien général qui a commandé les forces américaines en Europe, décide alors d'avoir la peau de McCarthy. Ce dernier sera rapidement censuré par ses pairs, sombrera dans l'alcool et mourra trois ans plus tard d'une hépatite, âgé de seulement 47 ans et ruiné.

Témoins cités

Plus de 400 témoins sont cités dans les documents publiés cette semaine. L'historien du Sénat, Do-

nald Ritchie, qui a le premier déconstruit ces milliers de pages, estime que McCarthy utilisait ces sessions à huis clos pour sélectionner ses victimes. Ceux qui lui tenaient tête sans être déstabilisés n'étaient pas convoqués aux auditions publiques: «McCarthy ne s'intéressait qu'aux gens qu'il pouvait démonter en public», a expliqué Ritchie.

D'un point de vue pédagogique, les archives McCarthy tombent à pic. Depuis le 11 septembre, les méthodes et les pulsions «maccarthystes» retrouvent de la vigueur. *The Progressive*, un mensuel de gauche, a même récemment lancé un «Observatoire du maccarthysme» et rapporte chaque incident relevant du délit d'opinion: une descente du Service Secret chez une étudiante de la Caroline du Nord, au motif qu'elle aurait chez elle du «matériel antiaméricain» (une affiche anti-Bush); l'interrogatoire, par deux policiers fédéraux, de la responsable d'un musée texan qui organise une exposition antiguerrre, les deux hommes exigeant les noms et les adresses des artistes; le groupe Dixie Chicks banni des radios de musique country parce que sa chanteuse texane, Natalie Maines, s'est permis de dire qu'elle avait honte de Bush...

Pour Matthew Rothschild, le directeur du magazine, «la divulgation des documents McCarthy est une chance: alors que se développe un «néo-maccarthysme» aux États-Unis, cela permet de rappeler l'abjection des chasses aux sorcières, qui sont elles-mêmes antiaméricaines».

Pétrole irakien

Le rôle d'Halliburton est plus important que prévu

GABRIELLE GRENZ
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le groupe énergétique et d'ingénierie Halliburton, dirigé jusqu'en 2000 par le vice-président américain Dick Cheney, accumule les critiques pour son rôle dans la reconstruction du secteur pétrolier en Irak.

Une filiale du groupe, la société Kellogg, Brown and Root, qui avait obtenu en mars dernier un contrat de l'armée américaine pour l'extinction des puits de pétrole en feu en Irak, a en fait également remporté un contrat bien plus large s'étendant à l'exploitation et la distribution de pétrole irakien, principale richesse de ce pays, jusqu'à 2004 au moins.

Le contrat élargi, attribué sans passer par la traditionnelle procédure d'appels d'offres, a été révélé mardi par un parlementaire américain, le démocrate Henry Waxman, élu à la Chambre des représentants.

M. Waxman a rendu publique une récente lettre du général Robert Flowers détaillant les opérations prévues par le contrat accordé à la filiale d'Halliburton, qui voit de l'extinction des feux de puits à l'exploitation de champs pétroliers en passant par l'évaluation de l'état des installations, leur réparation et même le nettoyage des dommages environnementaux.

«Ces nouvelles révélations vont à l'encontre des assurances répétées que l'administration américaine a données selon lesquelles le pétrole irakien appartient aux irakien», s'est indigné M. Waxman.

«Ce qui est troublant, c'est que ce contrat ait été attribué à huis clos, et je ne sais pas ce que l'administration cherche à cacher en n'optant pas pour une procédure publique», a renchéri Lee Drutman, un des respon-

sables de l'association de consommateurs Citizen Works, dirigée par l'ancien candidat écologiste à l'élection présidentielle Ralph Nader.

«Chaque fois qu'on opte pour une procédure de secret, cela invite au scepticisme», a-t-il expliqué à l'AFP, ajoutant que «lorsqu'il s'agit d'une société dirigée un temps par le vice-président [Dick Cheney], cela pousse certainement beaucoup de gens à s'interroger sur la nature de l'accord et sur la politique du gouvernement».

Un avantage

En revanche, pour Robert Ebel, du groupe de recherche et de réflexion CSIS, «ce serait plutôt un avantage que d'avoir à la Maison-Blanche un président et un vice-président qui s'y connaissent en exploitation pétrolière», référence aux origines texanes de MM. Cheney et George W. Bush.

La Maison-Blanche a vigoureusement démenti toute implication dans le choix d'Halliburton pour ce contrat. «Le président laisse les décisions pour l'attribution des contrats aux gens qui jugent des mérites et capacités de ceux qui devraient remporter ces contrats», a affirmé hier le porte-parole de M. Bush, Ari Fleischer.

M. Waxman a néanmoins demandé une enquête de l'organisme chargé de la surveillance des finances publiques auprès du Congrès pour vérifier si le groupe a bénéficié d'un traitement de faveur.

Halliburton, dont le siège est à Houston, au Texas, a par ailleurs été épinglé par M. Waxman pour ses liens commerciaux avec l'Iran, l'Irak et la Libye pendant des années malgré l'embargo décrété par Washington contre ces pays figurant sur sa liste des «nations de l'axe du mal» pour leur présumée collaboration avec des organisations terroristes.

HAÏTI

Des hommes armés attaquent une centrale

Port-au-Prince (AFP) — Un groupe d'hommes armés a attaqué hier matin la plus grande centrale hydroélectrique de Haïti, à Péligre (est), tuant deux agents de sécurité et blessant deux policiers, a-t-on appris de source policière.

Des renforts d'unités spécialisées ont été envoyés sur place à la suite de cette attaque, commise vers 3h locales par des hommes qui ont pris la fuite.

Une partie des installations techniques de contrôle de cette centrale, qui peut produire jusqu'à 50 millions de kilowatts par heure, a été sabotée.

Construite au début des années 1950 à 60 kilomètres au nord-est de Port-au-Prince, sur le fleuve dominicano-haïtien Artibonite, avec des fonds exclusivement haïtiens et sous la supervision des Nations unies, cette installation a été inaugurée en 1971. L'attaque de la centrale n'a pas été revendiquée.

Depuis plusieurs mois, des attaques contre des commissariats ou des membres des forces de l'ordre, perpétrées selon les autorités par un groupe armé d'opposants au président Jean-Bertrand Aristide issus de l'ancienne armée haïtienne.

Publication de documents d'archives de la commission McCarthy

Lumière sur un maccarthysme qui pointe de nouveau son nez

PASCAL PICHÉ
LIBÉRATION

Washington — Le 18 février 1954, le sénateur républicain du Wisconsin Joseph McCarthy essaie d'en savoir plus sur la récente promotion d'un dentiste de l'armée, le major Irving Peress, soupçonné d'être un membre du Parti communiste. Il convoque le colonel Chester Brown devant sa célèbre commission d'enquête. La discussion a lieu à huis clos. On demande si Brown a soumis au major Peress un «questionnaire» sur son «statut dans l'armée». Le colonel: «Je ne peux pas répondre à cette question. C'est classifié [...] je ne suis pas autorisé, monsieur».

McCarthy explose alors de rage: «Sur quelles bases? Puis-je vous dire quelque chose, monsieur, à vous et aux autres officiers comme vous? Je peux comprendre que des communistes refusent de répondre, mais je ne comprendrai pas qu'un quelconque officier de l'armée les protège. Et vous allez répondre à ces questions ou vous serez poursuivi devant le Sénat pour outrage, et j'ai bien l'intention d'aller jusqu'au bout [...].»

Le public, à l'époque, c'est notamment la télévision, ce média révolutionnaire qui fait ses premiers pas. En noir et blanc, elle commence à filmer avec délectation les auditions publiques de la commission d'enquête permanente, présidée alors par ce sénateur jusque-là obscur.

L'échange avec le colonel Brown était jusque-là inconnu. Il est tiré des 4232 pages de verbatim rendues publiques par le Sé-

nat, lundi, au cours d'une conférence de presse. Cinq gros volumes qui retracent les interrogatoires à huis clos conduits dans des lieux divers par Joseph McCarthy, souvent seul, entre 1953 et 1954. Après les 50 années réglementaires, la haute Chambre du Congrès américain a pu enfin lever le secret qui entourait ces interrogatoires, à la plus grande joie des historiens qui devaient jusque-là se contenter des auditions publiques. Ces nouveaux documents permettent de préciser la personnalité paranoïaque de McCarthy et la perversité de ces méthodes dignes de l'Inquisition.

Américains terrorisés

Pendant deux ans à la tête de la sous-commission d'enquête permanente, en pleine guerre froide, le sénateur a terrorisé de nombreux Américains de gauche, généralement des fonctionnaires, ingénieurs travaillant pour le gouvernement, militaires. Il n'a trouvé aucun vrai espion, mais a brisé nombre de carrières par le simple fait «d'exposer au public» ceux qu'il soupçonnait d'être des agents du Parti communiste...

Comme en témoignent les documents publiés, il s'agissait la plupart du temps de gens ordinaires, sur lesquels les membres de la commission d'enquête sénatoriale n'avaient que très peu d'informations: ils ne connaissent que leur appartenance syndicale, ou leur participation à un club de lecture dans lequel Karl Marx était lu, parfois leur lien avec un militant communiste.

Félicitations à Gilbert Proulx, lauréat du Prix Reconnaissance UQAM 2003 pour la Faculté des sciences.



Gilbert Proulx
(M.Sc. biologie 1978)
Directeur scientifique
Alpha Wildlife Research
& Management Ltd.

UQAM
Prenez position

É D I T O R I A L

Le ministre militant

Depuis plus de 15 ans, Marc Bellemare fait croisade pour modifier le régime de la Société de l'assurance automobile du Québec envers les criminels du volant. Aujourd'hui ministre, il est prêt à aller de l'avant, mais il l'est beaucoup moins à se plier au débat public.

Le nouveau ministre de la Justice, Marc Bellemare, était très sûr de lui cette semaine lorsqu'il a affirmé vouloir amender rapidement la Loi sur l'assurance automobile afin à la fois de pouvoir poursuivre au civil les criminels du volant et d'empêcher ceux-ci de percevoir des indemnités de la SAAQ.

En tant qu'avocat, Marc Bellemare a fait de la révision de cette loi la cause d'une vie; certains parlent même d'une religion. Il lui fallait un parti qui appuie totalement son point de vue: il l'a trouvé au Parti libéral du Québec. L'engagement électoral du PLQ en cette matière reprend point par point son argumentaire, et sa nomination comme ministre de la Justice en promettait la réalisation rapide.

Or, s'il est légitime qu'un ministre cible des priorités, cela ne l'est pas s'il ferme le débat. Le militant Marc Bellemare a farouchement défendu un point de vue. Le ministre Marc Bellemare ne peut simplement dire que la cause est entendue en se méfiant à l'avance de toute consultation publique.

Le nouveau ministre évoque des commissions parlementaires passées et la pléthore de mémoires qui y ont été déposés pour affirmer que le sujet a été amplement discuté. Il est vrai que l'affaire n'est pas neuve, qu'elle a été abordée en 1996 et 1999 et qu'elle a fait l'objet d'une commission parlementaire à l'automne 2001. M. Bellemare s'y était d'ailleurs fait remarquer en qualifiant le ministre des Transports à l'époque, Guy Chevrette, et la direction de la SAAQ de «talibans du "no fault"».

Le dossier dépend maintenant du libellé précis et de l'encadrement que le nouveau gouvernement lui donnera. M. Bellemare s'en tient à un principe simple: s'assurer que lorsqu'une automobile se transforme en arme entre les mains d'un irresponsable, celui-ci en assume toutes les conséquences. Mais rien n'est simple en droit, surtout pas les principes les plus vertueux.

Ainsi, comment la nouvelle loi définira-t-elle le conducteur criminel? S'agira-t-il d'être coupable d'une négligence grave ou suffira-t-il d'avoir un taux d'alcoolémie de 0,08? Mais alors, monsieur le juge, dira-t-il habituellement que les accusés les plus solvables auront les moyens de se payer, était-on bien sûr du calibrage de l'ivresse-mètre?

Ce sont précisément des débats de ce genre qui ont occupé les tribunaux avant la mise en place, il y a 25 ans, du régime d'assurance automobile. De cette époque, on ne retient plus que la lutte de la ministre Lise Payette pour faire adopter, contre vents et marées et ses collègues ministres, un régime qui assurerait un dédommagement à toutes les victimes d'accidents de la route, souvent aux prises avec des conducteurs insolubles.

Cette insistance sur l'aspect financier du problème a fait oublier à quel point un avocat habile pouvait faire traîner les procédures en jouant sur des définitions, les torts des uns, la coresponsabilité des autres. Des décennies de jurisprudence en offrent un aperçu jubilatoire pour qui se plaît à ce genre de littérature. Or, plus la loi ciblera largement les exceptions, plus les risques de débats judiciaires interminables, sans garantie de résultat, reviendront. Le simple fait de poursuivre un chauffard n'assurera pas à tout coup aux victimes la compensation qu'on leur fait aujourd'hui miroiter.

L'avocat Bellemare connaît ces écueils. Et s'il veut vraiment corriger ce qu'il perçoit comme une injustice, il devra abandonner les appels revanchards à faire payer tous les fautifs pour plutôt préciser ce qu'il entend baliser. Indiquer quel impact cela aura sur le principe général du *no fault*. Et accepter d'en discuter, même avec des gens avec qui il a maintes fois ferraillé par le passé.

jboileau@ledevoir.com

La liberté en otage

La contestation du Patriot Act voté en vitesse par le Congrès américain dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001 prend enfin de l'ampleur. Hier, le comté de Broward, en Floride, est devenu le centième d'une liste de comtés ou de villes — sans oublier l'État d'Hawaï — qui s'opposent à cette loi jugée contraire à l'esprit de la Constitution. Aux yeux des adversaires de ce texte qui porte l'empreinte du très conservateur ministre de la Justice, John Ashcroft, les autorités ont profité de la lutte contre le terrorisme pour mieux réduire les libertés civiles. Au sein des dix millions d'Américains qui ont d'ores et déjà voté la centaine de résolutions qui agacent prodigieusement le Congrès, l'inquiétude est d'autant plus prononcée que divers services fédéraux ont profité du Patriot Act pour gommer davantage l'espace des libertés.

Si on se penche un instant sur le biais idéologique ou philosophique adopté au cours des récentes années par la Cour suprême, qui sera tôt ou tard appelée à se pencher sur ce dossier, il y a fort à parier que les droits des individus, s'ils ne sont pas réduits à une peau de chagrin, seront contraints à une cure d'amaigrissement sans équivalent depuis les années 50. Ainsi que vient d'en témoigner le vétéran journaliste Nat Hentoff, du *Village Voice*, le juge Antonin Scalia a tenu un discours propre à affoler les militants des droits. Selon ce dernier, les Américains jouissent d'un éventail de droits qui va bien au-delà des obligations que requiert la Constitution. Par conséquent, les citoyens doivent s'attendre à ce que la majorité conservatrice qui a pris la Cour suprême en otage restreigne davantage les libertés.

En attendant le prochain épisode, des groupes montent au créneau pour freiner la folie répressive qui anime l'administration Bush. Le plus actif d'entre eux? Celui des bibliothécaires. Amorcé dans les environs de San Francisco, la fronde de ces derniers s'est tout récemment traduite par ceci: les 64 000 membres de l'American Library Association ont voté une résolution se proposant de faire pièce aux obligations inscrites dans le Patriot Act. Il faut préciser qu'outre la liste des livres consultés par les usagers de ces lieux, le FBI a également le droit de fouiner dans les ordinateurs mis à la disposition du public. Les bibliothécaires ont décidé d'informer les personnes des faits et gestes du FBI, certains d'entre eux allant jusqu'à effacer les noms de ceux et celles qui fréquentent les sites Internet.

Pas plus tard que la semaine dernière, des élus démocrates se sont enfin opposés au désir maniaque de John Ashcroft de policer le comportement des individus. Ce fondamentaliste religieux voulait accorder au Pentagone et à la CIA le pouvoir de s'immiscer davantage dans la vie de tous les citoyens américains. Comment? En obligeant toutes les institutions auxquelles nous sommes liés à fournir des copies de transactions financières et autres.

Il nous reste à espérer que les citoyens américains creuseront davantage le sillon ouvert par un certain nombre d'entre eux afin que le docteur Folamour de la justice quitte les lieux au plus vite.

Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

CHRÉTIEN VEUT FAIRE PARTIE DU BOUCLIER ANTIMISSILE...



L E T T R E S

À la défense de M^{re} Ouellet

Dans son article «Le Vatican est parmi nous — Un discours décollé de la réalité» (*Le Devoir*, 26 et 27 avril 2003), Jean-Paul Lefebvre frappe l'Eglise catholique romaine, titulaire de l'autorité conférée par le Christ à Pierre et à ses successeurs, de même que M^{re} Marc Ouellet, nommé archevêque de Québec par le pape Jean-Paul II; le journaliste écorché également au passage les évêques du Québec.

M. Lefebvre a raison d'affirmer qu'il y a un «schisme actuellement en cours», mais contrairement à ce qu'il écrit, je ne crois pas qu'il soit attribuable à «un conflit de générations». Les causes sont beaucoup plus profondes: on refuse la radicalité de l'Évangile et son message central, la Croix, pour adopter, probablement sans s'en rendre compte, l'esprit du monde.

Contre les «positions de Rome», M. Lefebvre défend les «valeurs modernes». Où donc ces valeurs nous ont-elles menés? À l'abandon de notre Église; à une grave crise des vocations religieuses et sacerdotales; à la perte, pour beaucoup, du sens de l'existence; etc. N'est-il pas évident qu'il nous faut changer de cap?

Tandis que M^{re} Marc Ouellet est disposé à donner le coup de barre nécessaire, ceux qui refusent de le suivre prétendent défendre les intérêts de l'Église alors que leur attitude est plutôt le résultat de leur incompréhension du mystère qu'elle représente et de leur incapacité à lire les signes des temps.

M. Lefebvre déclare que M^{re} Ouellet «a toute la détermination qu'il faut pour [...] vider les églises de son diocèse»; mais n'est-ce pas déjà fait? M^{re} Ouellet a un discours empreint de sagesse, de cette «sagesse de Dieu qui est folie pour les hommes». L'humanité court à sa perte: la corruption, les calamités, les guerres menacent sa survie. Où trouvera-t-elle l'issue vers la Lumière, sinon en écoutant les paroles de sagesse du pape Jean-Paul II et de ses fidèles collaborateurs, tel M^{re} Ouellet? Et en écoutant les prophètes de notre temps?

Les propos de M^{re} Ouellet sur l'eucharistie reflètent l'importance qu'il attache à ce sacrement, contrairement à ce qu'écrit M. Lefebvre, qui réclame par ailleurs un «débat public sur l'avenir de l'Église au Québec». Ne devrait-on pas plutôt prier Dieu pour que le développement de l'Église se fasse selon ses desseins et s'efforce de vivre l'esprit de l'Évangile?

Sylvie Payeur-Raynauld
Sainte-Rose-de-Watford, le 2 mai 2003

«Les plus taxés en Amérique» — Jean Charest

Quand il a confié le mandat des Finances à Yves Séguin, le chef libéral est revenu à la charge avec sa marotte traditionnelle: «Nous sommes les plus taxés en Amérique.» Je ne m'oppose guère à ce constat. Une fois cela posé, il faut pousser plus loin la réflexion, ce que les stratèges libéraux ont omis, fidèles à leurs mauvaises habitudes de jouer les démagogues.

Récemment, Jean-François Lisée — le Lisée que nous connaissons tous — se demandait, en matière de fiscalité, les Québécois en avaient pour leur argent. Ce que Jean Charest brandit régulièrement comme un véritable épouvantail mérite qu'on s'y attarde.

Quand Jean Charest dit que nous sommes les plus taxés sur le continent, il omet toutefois de préciser que pour chaque dollar payé en impôts, les Québécois en ont plus pour leur argent, c'est-à-dire que nous recevons plus de services que nos voisins de l'Ontario. Comment cela est-il possible?

Dressons ensemble la liste des services que nous pouvons obtenir ici et qui n'existent pas en Ontario: service de garderie à 5 \$ par jour, prestations versées aux enfants de familles à faibles revenus (en plus du versement fédéral), assurance-médicaments, bourses aux étudiants (l'Ontario n'offre que des prêts), subventions pour l'enseignement privé (rien de ce genre en Ontario), et la liste continue ainsi de s'allonger.

Oui, il est vrai que nous payons près de 2,8 milliards de dollars de plus en impôts que nos voisins ontariens, mais en revanche, nous nous offrons pour plus de 4,1 milliards de dollars de services supplémentaires et la plupart de ces dépenses en services touchent la classe moyenne. Cela m'apparaît être un assez bon rendement!

Si Jean Charest veut réduire les impôts, grand bien nous fasse. Cela devra toutefois se faire sans briser notre capacité de partager la richesse. Après tout, la plus belle qualité de la nation québécoise, n'est-ce pas d'être une société où on se soucie de l'équité sociale?

Yves Samson
Mai 2003

Jouer au gérant d'estrade

Hugo Morissette écrivait, le lundi 28 avril 2003: «Savez-vous quel est le comble de l'oppo-

tunisme? C'est de voir Pierre Bourque revenir à la Ville de Montréal occuper son poste de conseiller municipal.»

Je pose la question: mais diable, après sa défaite, où vouliez-vous qu'il aille pour servir sa ville?

Avant vaillamment mis en avant le concept «une île, une ville», il a pensé bien servir sa ville en portant plus avant encore la défense de cette réalisation. Cela n'a pas marché. Et puis?

Qu'il est facile de jouer aux gérants d'estrade! Michel Roy
Montréal, mai 2003

Je ne suis pas un parti politique

Je ne suis pas un parti politique. Je ne suis ni capitaliste ni socialiste. Ni souverainiste ni fédéraliste. Ni anarchiste ni fasciste. Je suis un citoyen.

On dirait que les catégories nous transcendent. Si je suis péquiste, je dois agir comme ceci. Si je suis libéral, je dois dire cela. On dirait qu'il faut être un puriste de l'idéologie qui, la plupart du temps, nous choisit. Si je dis que le Canada a du bon, les souverainistes me catégoriseront comme un fédéraliste. Si je dis que Québec est plus apte qu'Ontario à prendre un dossier, les fédéralistes me catégoriseront comme séparatiste. Je suis catégorisé et j'hérite de tous les préjugés que les gens ont sur l'idéologie qu'ils m'ont attribuée. Et il n'y a plus de place pour ce que je suis: un citoyen.

J'ai mes valeurs à moi, qui, mises ensemble, ne correspondent pas à un *package deal* idéologique. Je ne suis pas pour les baisses d'impôts ou contre les fusions. Je suis un problème que je m'engage à régler. Je ne suis pas pour la justice sociale ou pour une société efficace. Je suis pour une justice sociale sous tels aspects. Je suis pour une société efficace sous tels aspects. Je me définis par ce que je fais, pas par ce qu'on dit de ma nature partisane. Rien ne me transcende. Tout est en moi. Ce moi contribue à construire un sens particulier à chacune des actions des gens qui vivent autour de moi, à Sherbrooke, au Québec, au Canada, dans le monde. C'est ce qui fait de moi un citoyen, parmi des citoyens.

Serge-Étienne Parent
Étudiant
Sherbrooke, 23 avril 2003

LIBRE OPINION

Une décision inacceptable

ROBERT PERREAULT

Conseil régional de l'environnement de Montréal

Ainsi donc, le conseil de l'arrondissement Ville-Marie a procédé mardi soir à l'adoption d'un règlement de zonage qui permettra au Casino de Montréal de construire son hôtel sur le site du pavillon du Québec dans le parc Jean-Drapeau, sur l'île Notre-Dame. Nos édiles municipaux ont pour le moins fait preuve d'un zèle certain: en effet, aucune demande n'a encore été faite en ce sens par Loto-Québec. Non seulement ils ont pris les devants pour plaire à notre si active société d'État, interprétant abusivement le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal comme autorisant un tel usage, mais ils ont aussi, avec autant de zèle et dans un bel élan démocratique, donné une interprétation limitative à la loi garantissant aux citoyens concernés de demander par pétition la tenue d'un référendum.

En effet, le comité de citoyens de la Cité du Havre et d'Habitat 67 a vu sa requête, appuyée en bonne et due forme par le nombre de signataires requis et déposée dans les délais prévus, être rejetée par le conseil de l'arrondissement

au motif qu'ils n'habitaient ni la zone désignée par le changement de zonage ni une zone directement contiguë à la zone concernée.

Vous me suivez? Autrement dit, la Ville de Montréal concède à Loto-Québec le droit de construire un hôtel dans le parc des Îles sans débat public, sans consultation de la part de l'Office de consultation de Montréal, en lançant un processus bideau où, sans blague, seuls les écurieus habitant la zone désignée — soit dans le parc et sur les îles, ou encore les poissons du fleuve, s'il en reste, habitant, eux, une zone directement contiguë à la zone désignée — auraient eu le droit démocratique prévu à la loi 170 de s'opposer à une modification de zonage aussi abusive.

Nos élus n'ont même pas jugé bon de zoner correctement, comme parc, le site des îles, soit la classe de zonage E-1, se contentant par le règlement adopté de faire un peu de ménage dans le fouillis administratif et le laisser-faire qui a jusqu'à maintenant caractérisé les interventions de la Ville dans ce qui est devenu depuis quelques mois notre nouveau parc provincial. La précipitation avec laquelle tout cela a été fait est contraire aux engagements pris par le maire de Montréal au

moment de la signature du fameux contrat de ville.

Ainsi donc, non seulement tous les Montréalais auraient dû être consultés sur un dossier de cette importance, les résidents de la Cité du Havre eux-mêmes, contrairement aux engagements donnés, n'auront pas eu voix au chapitre à la suite des diverses manœuvres qui les auront écartés du dossier. Après tout, ils n'ont pas de nageoires et ne mangent qu'occasionnellement des noix; tout au plus doivent-ils endurer 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par année, le passage devant leur porte de plus de huit millions de véhicules motorisés, rien de moins.

Les élus de l'arrondissement plaident leur bonne foi. On veut bien. Mais rien ne les obligeait à procéder comme ils l'ont fait. Ils auraient très bien pu, s'ils l'avaient voulu, demander, pour un enjeu aussi important, une consultation publique indépendante, ou encore, constatant l'incongruité de la situation, reporter toute décision et revoir tout le processus. Il est toujours temps de faire marche arrière; mieux vaut reconnaître et corriger son erreur que de traîner comme un boulet une décision aussi malheureuse et, à sa face même, aussi inacceptable.

IDÉES

La réforme des institutions démocratiques au Québec

Un chantier de société urgent et non partisan

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

Député de Borduas, ex-président de l'Assemblée nationale (1996-2002) et ex-ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques (2002-03)

Parmi les rares questions sur lesquelles tous les partis politiques en lice durant la dernière campagne électorale se sont entendus, il y en a une fondamentale: la réforme du mode de scrutin. Il est utile de rappeler que celle-ci est discutée au Québec depuis le mois de janvier 1902 et que si rien n'a été décidé depuis, c'est que tous les partisans du changement ont viré leur capot de bord une fois installés confortablement au pouvoir.

Cette fois-ci, les choses vont-elles être différentes puisque, pour la première fois de l'histoire, tous les partis se sont non seulement entendus sur le principe mais en ont tous fait un engagement électoral ferme?

Il va être intéressant de voir comment se comporteront Jean Charest et son ministre responsable du dossier, le nouveau leader parlementaire libéral, Jacques Dupuis. Vont-ils décider de reprendre tout à zéro pour une énième fois ou vont-ils s'appuyer sur le travail solide qui a été fait au cours de la dernière année par le nouveau Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques du Conseil exécutif et par le Comité directeur des états généraux sur la réforme des institutions démocratiques, le comité Bélard? Déjà, le choix qui sera fait nous donnera une indication significative de l'importance que le gouvernement libéral entend donner au dossier.

Des engagements

Toutefois, la vraie question qui se pose aujourd'hui est celle-ci: les élections générales du 14 avril 2003 ont-elles été les dernières avec le mode de scrutin hérité du colonialisme britannique et qui n'existe plus que dans quatre pays, l'Angleterre, les États-Unis, l'Inde et le Canada? Durant la campagne électo-

rale, Bernard Landry avait répondu oui. Au lendemain de sa victoire, au cours de son premier point de presse, Jean Charest n'a pas voulu répéter l'engagement qu'il avait pris de régler la question au cours des deux premières années de son mandat gouvernemental. En donnant les mandats à ses ministres lors de la présentation de son conseil, il n'a pas soufflé mot de ses intentions à cet égard. Quand on considère qu'avec un mode de scrutin de type proportionnel, le PLQ aurait eu au mieux une très faible majorité de sièges ou, plus démocratiquement, aurait été minoritaire avec ses 46 % de vote populaire, on peut penser que Jean Charest devra bientôt dire clairement s'il partage toujours l'opinion de René Lévesque selon laquelle notre mode de scrutin actuel est «démocratiquement infect». Nous verrons bien ce qu'il nous dira lors de son message inaugural, le 4 juin prochain.

Quant au Parti québécois, il est évident qu'il devra faire savoir s'il maintient son engagement politique ou s'il abdique sous la pression de certains analystes qui prétendent que la proportionnelle fera du PLQ le parti permanent de gouvernement au Québec en rendant quasi impossible l'alternance politique. Personnellement, j'entends rester fidèle au combat démocratique que je mène depuis plusieurs années, combat auquel se sont ralliés une forte majorité des participants au dernier congrès d'orientation du Parti québécois, les 8 et 9 mars derniers.

À cet égard, je crois que le politologue Christian Dufour — qui, depuis des mois, mène une croisade pour le maintien du statu quo sur tous les aspects majeurs de la réforme des institutions démocratiques — trompe les gens en agitant l'épouvantail du «pouvoir pour toujours» pour les libéraux avec un scrutin proportionnel.

La réalité pour le Parti québécois et pour les souverainistes est qu'il n'y aura jamais de pays du Québec sans un appui majoritaire de la population et que c'est à l'obtention de cette majorité qu'il faut travailler et non à la seule reconquête du pouvoir provincial, lequel, on le sait bien, ne garantit aucunement l'atteinte de l'objectif désiré. Bien sûr qu'un mode de scrutin proportionnel ouvre toute grande la voie à des coalitions politiques pour assumer la gouverne de l'État québécois. Mais de toute façon,

la réalisation de la souveraineté du Québec devra dorénavant passer par une coalition politique dans laquelle le Parti québécois devra accepter de partager le pouvoir.

Au cœur des enjeux

Par ailleurs, le nouveau premier ministre devra aussi nous dire s'il partage l'opinion de son nouveau ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes voulant que «la revitalisation des institutions démocratiques se situe au cœur des enjeux auxquels les Québécois sont confrontés».

Dans son rapport final *Un projet pour le Québec*, publié en 2001, le député de Chapleau, Benoît Pelletier, reprenait la proposition de 1968 de la Fédération libérale du Québec qui mettait en avant le projet d'une véritable constitution du Québec. Cela «nous permettrait collectivement, écrivait le nouveau ministre, de faire le point sur l'ensemble des caractéristiques considérées comme fondamentales pour les Québécois, toutes tendances confondues».

Un peu plus loin, le ministre Pelletier ajoutait: «Aussi nous semble-t-il important [...] d'affirmer la nécessité de se pencher à brève échéance sur la qualité de nos institutions démocratiques, sur leur fonctionnement et, le cas échéant, sur leur réforme en fonction des objectifs fondamentaux que constituent la participation effective des citoyens à la vie démocratique, leur représentation concrète plutôt que simplement cosmétique, au sein des institutions, l'expression autant que possible de la pluralité des courants idéologiques ainsi que le respect des libertés et des droits fondamentaux de chaque citoyen.»

Le gouvernement sortant avait donné suite à la recommandation Pelletier en confiant un mandat d'analyse et d'écoute à un comité de citoyens provenant de tous les horizons idéologiques, comité présidé par M^{re} Claude Bélard, l'ancien numéro un du Mouvement Desjardins. À la veille des élections, le comité a présenté publiquement son rapport intitulé *Prenez votre place — La participation citoyenne au cœur des institutions démocratiques québécoises*. L'ensemble des recommandations formulées vont dans le sens du rapport Pelletier autant que des programmes politiques du Parti québécois et de l'Action démocratique du Québec.

M. Charest a-t-il l'intention de faire avancer le Québec dans la bonne direction ou va-t-il le faire stagner? Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, attendent la réponse avec impatience.

Le remake en chanson

Danser sur du Félix

Le rôle des interprètes dans la survie d'un classique est d'une importance vitale puisque c'est par eux que des publics nouveaux s'approprient et perpétuent celui-ci

FRÉDÉRIC LABRIE

Conseiller jeunesse de la section Laval de la SSJBM

J'e lisais dernièrement dans *Le Devoir* une lettre de Sylvio Leblanc dans laquelle il émettait une opinion assez simple sur l'interprétation de classiques de la chanson par des auteurs contemporains.

Celui-ci demandait qu'à la radio, les auteurs devraient avoir préséance sur leurs interprètes. Jugeant certaines reprises plus fructueuses que d'autres, M. Leblanc demandait à ce qu'on nous en serve un peu moins pour nous faire entendre davantage de classiques et de chansons originales.

Toutefois, il faudrait se pencher un peu plus sur le processus par lequel une chanson accède au rang de classique et, par le fait même, sur la vitalité et la nécessité du rôle des interprètes dans l'achèvement de ce processus.

En chanson, la définition minimale du classique repose sur la popularité d'une œuvre au moment où elle a été produite, sur sa relation à la conjoncture historique du moment et sur un potentiel minimum d'actualisation. Le classique nous rappelle un souvenir, nous fait revivre certains événements, nous permet de comprendre un peu plus l'époque à laquelle il appartient, et sa survie dans le temps dépend du fait qu'il conserve, malgré son âge, un certain intérêt du public.

Il faut tenir compte du fait que certains changements s'opèrent avec le temps dans toutes les sociétés humaines. C'est une évolution normale qui témoigne de l'adaptation des collectivités aux nouvelles conditions auxquelles elles sont confrontées. Par le fait même, la survie d'une chanson ou de toute autre création artistique dépend en grande partie de la signification qu'elle conserve aux yeux du public malgré les «mutations» qu'elle subit à travers les âges. L'incorporation d'une chanson à la mémoire collective suppose que des publics différents de celui qui l'a vu naître puissent se l'approprier et lui attribuer une valeur actuelle.

Il est évident que la version originale d'un artiste que nous avons connu et aimé sonne toujours mieux que celle d'un interprète contemporain puisque le remake provoque une distorsion du souvenir personnel qui se rattache à la chanson. Toutefois, ce souvenir meurt avec la personne qui l'entretient, de même que le sentiment particulier que lui procure la musique. Il importe donc, pour que le classique reste un classique, de le rendre accessible à des générations qui n'ont pas assisté directement à sa naissance.

Félix et le punk

Moi qui n'ai pas connu Félix Leclerc de son vivant, j'entends à présent sa voix et je l'imagine, debout avec sa guitare, comme un chène au milieu d'un champ qui voit défiler sous ses bras des générations de travailleurs et de bâtisseurs de pays... Je n'étais pas, comme aujourd'hui, un auditeur assidu de Radio-Canada, à l'époque où j'ai pris contact avec Félix. C'est grâce à un groupe punk du Qué-



SOURCE TÉLÉ-QUÉBEC

L'auteur, qui n'a pas connu Félix Leclerc de son vivant, a pris contact avec son œuvre par l'entremise d'un groupe punk. «S'il n'y avait pas eu un groupe de ma génération pour interpréter ce classique, écrit-il, je n'aurais probablement pas développé cette passion pour ce géant aux pieds nus dans l'aube de l'histoire de mon peuple.»

bec que j'ai pu danser une première fois sur *Le Ptit Bonheur* et m'intéresser par la suite à celui qui, ces dernières années, est devenu encore plus qu'un ami. J'ai pris ce petit bonheur, je l'ai mis sous mes haillons, j'ai dit «faut pas qu'il meure» et suis devenu sa maison.

S'il n'y avait pas eu un groupe de ma génération pour interpréter ce classique, je n'aurais probablement pas développé cette passion pour ce géant aux pieds nus dans l'aube de l'histoire de mon peuple.

Le rôle des interprètes dans la survie d'un classique est d'une importance vitale puisque c'est par eux que des publics nouveaux se l'approprient

et le perpétuent. M. Leblanc ne tient probablement pas compte du fait que les amateurs d'Éric Lapointe et de Bruno Pelletier n'auraient probablement jamais connu Léo Ferré et George Dor si leurs chanteurs préférés n'avaient pas interprété une de leurs chansons.

Sans les interprètes, les paroles de ces hommes qui ont marqué la jeunesse de plusieurs se seraient éteintes et ne tourneraient plus qu'à Radio-Can, pour un public d'érudits et d'intellectuels déconnectés du reste du monde.

En ce sens, nous nous devons de rendre hommage aux interprètes qui font d'une culture une chose vivante en assurant sa continuité et son évolution.



Norman Spector

Mythes et SRAS

Le 29 avril dernier, l'Organisation mondiale de la santé retirait Toronto de la liste des destinations à éviter en raison du risque de propagation du virus du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Une décision somme toute prévisible puisque le virus à l'origine de la pneumonie atypique est en déclin en Ontario, tout comme il l'est en Colombie-Britannique. Plus important encore, le gouvernement fédéral promettait finalement d'améliorer le dépistage dans les aéroports afin de mettre un frein à l'exportation de la maladie vers d'autres régions du monde.

Aujourd'hui, les résidents de Toronto en sont à recoller les morceaux de leur ville. Et les politiciens de tous les paliers de gouvernement profitent de l'occasion pour s'attribuer, dans la mesure du possible — et ce, le plus naturellement du monde —, le mérite d'avoir su sauver les meubles. Aussi, pour expliquer les ratés que la ville a connus, chacun se permet de jeter le blâme sur les autres.

Pour la plupart des Canadiens, le réseau public de santé au Canada a bien fonctionné, bien qu'il leur ait paru plus sûr en Colombie-Britannique qu'en Ontario. N'empêche que nous avons une dette envers les professionnels ontariens qui, en dépit de leurs erreurs, ont su prévenir le pire. On n'a qu'à regarder ce qui se passe en Chine pour avoir une idée de ce qui aurait pu se produire ici.

Mais tandis que l'épidémie de pneumonie atypique continue de se répandre en Chine, c'est le régime communiste qui semble le plus menacé. Le ministre de la Santé et le maire de Pékin ont tous deux été écartés à la suite de ce qui a été le plus grand bouleversement gouvernemental de la dernière décennie. Certains analystes prévoient même que les retombées négatives du SRAS pourraient être comparables à celles du désastre nucléaire de Tchernobyl, qui avait accéléré la dissolution de l'Union soviétique.

Dans les situations de crise, le vrai caractère des peuples — tout comme celui des individus — resurgit. Les vérités émergent; les mythes et les hypocrisies sont balayés au loin. Cela est un facteur d'autant plus important que dans une dictature comme la Chine, les fonctionnaires ont tendance à bien contrôler, voire à dissimuler l'information.

Cependant, à la suite de la crise du SRAS, quelques vérités dérangeantes ont aussi fait surface au Canada. Beaucoup de nos débats publics depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 sont basés sur des mythes. Prenons par exemple la ségrégation raciale que nous avons condamnée aux États-Unis. On l'observe pourtant du premier coup d'œil chez nous lorsque des passagers changent de place à bord du métro torontois. Et que dire des restaurants chinois, désormais vides? Ils prouvent, s'il était encore nécessaire de le faire, que les Canadiens ne sont pas mieux que les Américains lorsqu'il s'agit de composer avec certains risques.

Contrairement à ce que le Canada avait prétendu lors du débat portant sur la guerre contre Saddam Hussein, nous avons également appris que notre pays n'adhère pas à 100 % au multilatéralisme. En effet, quand l'Agence des Nations unies a pris une décision qui allait à l'encontre de nos intérêts nationaux, nous avons protesté, tout comme les Américains l'ont fait avant nous dans le dossier de la menace irakienne. Montrant alors une certaine affection pour l'unilatéralisme américain, nous avons même trouvé des appuis auprès du Centre pour le contrôle des maladies d'Atlanta. Et nous avons alors invité les chefs de l'OMS à outrepasser les conseils de leurs scientifiques, pourtant chargés de protéger les pays pauvres dotés d'un faible système de santé, et ainsi de réviser leur jugement sur l'exportation potentielle du SRAS via Toronto.

Les Canadiens ont même appris quelque chose de neuf au sujet de leur gouvernement fédéral, une réalité que beaucoup de Québécois connaissent pourtant depuis longtemps. Pendant des années, le Parti libéral du Canada a fièrement cité notre système d'assurance-maladie au nombre de ses plus importantes réalisations. Il n'a jamais hésité à le placer au centre de ses réflexions sur les valeurs canadiennes, le considérant comme l'élément principal de notre identité nationale distincte en Amérique du Nord. Le PLC l'a même utilisé pour affaiblir ses adversaires politiques qui étaient partisans d'une médecine à deux vitesses. Et il n'a pas hésité à s'en servir pour montrer aux provinces comment aborder leurs affaires, et ce, au nom d'un gouvernement central fort.

Il y a quelques mois, conformément aux recommandations faites par la commission Romanow, Jean Chrétien a accepté de transférer des milliards de dollars aux provinces, le système de santé canadien devant occuper une place prépondérante dans son bilan de premier ministre. En réalité, la mauvaise performance de son gouvernement quant à sa gestion de la pneumonie atypique sera son véritable héritage. En effet, tandis que la plus grande partie du système de santé demeure de compétence provinciale, la gestion des maladies pouvant mener à d'éventuelles épidémies relève exclusivement d'Ottawa depuis 1867.

Dans le cas actuel, le fédéral a mal géré un des rares secteurs dont il est pourtant directement responsable, et ce, à l'image de sa gestion des affaires canadiennes au cours des dernières années. Grâce à des excédents budgétaires gonflés, le gouvernement fédéral cherche à prendre de nouvelles initiatives dans certains secteurs qui sont pourtant de compétence provinciale. Par contre, dans les secteurs qui sont sous sa propre responsabilité, on constate de graves lacunes, au nombre desquelles figurent la faillite d'Air Canada, le déclin de notre influence sur la scène internationale, le désordre de notre armée et les relations toujours très difficiles que nous entretenons avec les autochtones.

C'est aussi là que réside l'héritage de Jean Chrétien.

nspector@globeandmail.ca

Norman Spector est chroniqueur politique au Globe and Mail.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (vigile), Marie-Andrée Chouinard (éducation), Josée Boileau (editorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Julie Carpentier (sports), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (science), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Prévost (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélard (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpied (littérature), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Valérie Dufour, Claude Turcotte; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (editorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cormier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Otis-Dionne (commun); La documentation : Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Marlene Côté, Annie Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable); Donald Filion, Olivier Zida; INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique/Heures, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haack (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BOUCLIER

SUIITE DE LA PAGE 1

Pour John Godfrey, l'opposant au projet le plus fervent au sein du caucus libéral, même un premier acquiescement aurait de quoi inquiéter. «Un oui maintenant rend un non plus tard plus difficile», a-t-il dit à sa sortie de la réunion du caucus.

M. Godfrey veut croire qu'il n'y aura pas de décision précipitée et s'accroche au fait que «tous les ministres ne sont pas persuadés». Certains de ses collègues pensent au contraire que les jeux sont faits, du moins pour ce qui est de la première étape. «Le gouvernement n'a pas le choix de suivre les États-Unis, mais personnellement, je suis contre ce système», a noté, fataliste, Sarkis Assadourian. «Il n'y a aucun doute, si on décide bien la situation, que le gouvernement discutera avec les Américains», a ajouté John Harvard, lui aussi opposé au projet.

Les partis d'opposition voudraient que le débat sorte des murs du caucus libéral et du cabinet et qu'il se transporte au moins au Parlement. Le premier ministre a refusé d'en prendre l'initiative. Selon lui, la responsabilité incombe à l'opposition. «Il y a des journées d'opposition qui servent justement à discuter de ce genre de problèmes», a-t-il répliqué au chef bloquiste Gilles Duceppe, qui trouve «antidémocratique» le fait qu'on informe seulement les députés libéraux et non pas l'ensemble des parlementaires.

Selon le député David Price, la majorité des députés libéraux appuierait une participation canadienne au bouclier antimissiles. À la sortie du caucus, les avis étaient plutôt variés.

Il y a les partisans, parmi lesquels des candidats au leadership, dont Paul Martin, ce que n'a pas manqué de souligner avec plaisir le ministre de la Défense. «J'ai noté que M. Martin est en faveur du projet dont nous parlons, c'est une bonne nouvelle», a-t-il dit.

L'ex-ministre de la Défense, Art Eggleton, croit que ce bouclier serait une extension logique de NORAD. Le président du comité de la Défense, David Pratt, fait pour sa part remarquer que «plusieurs de nos alliés étudient sérieusement une forme ou une autre de défense antimissiles et, à moins que le Canada ne s'implique, nous ne serons pas sous le parapluie [de protection] [...] et nous perdrons de l'influence ainsi qu'une part de notre souveraineté».

Plusieurs députés spontanément réfractaires au projet se disent tout de même prêts à appuyer la tenue de discussions avec les Américains. «Si le Canada ne s'assoit pas à la table, il n'aura aucune possibilité d'influencer le résultat», a confié Hedy Fry. La députée montréalaise Eleni Bakopanos veut bien faire ce compromis mais avoue être «de prime abord carrément contre» cette idée de bouclier antimissiles.

John Godfrey, lui, croit qu'il serait inutile de s'asseoir avec les Américains. «Que reste-t-il à discuter? Ils ont déjà pris leur décision. Le danger, si nous participons, c'est que nous allons donner une caution morale, nous appuierons la doctrine de Bush.» Le député québécois Yvon Charbonneau partage le malaise de son collègue.

Pour lui et M. Godfrey, le débat s'inscrit dans le contexte de cette doctrine selon laquelle les États-Unis s'arrogent désormais le droit d'avoir recours à des frappes préventives pour imposer la paix. «Une défense de ce type offrirait la possibilité de passer à l'offensive dans des cas où, à l'heure actuelle, vous n'osiez pas le faire, par exemple contre la Corée du Nord. Cela contribue-t-il à la paix dans le monde? Je ne le crois pas», insiste M. Godfrey.

L'Alliance canadienne appuie l'initiative américaine et son chef Stephen Harper déplore les tâtonnements du gouvernement. «Le Canada aurait dû participer aux discussions il y a des années. Le programme est commencé.» Tous les autres partis d'opposition rejettent l'hypothèse d'une participation canadienne. Le chef néo-démocrate Jack Layton et Gilles Duceppe craignent en particulier qu'on ouvre la voie à la militarisation de l'espace.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0838. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUIITE DE LA PAGE 1

«Et tout cela sans que les budgets ne suivent», écrit M. Gagnon.

«La moindre petite activité de la vie quotidienne doit être soutenue par un spécialiste», explique ce parent, interrogé hier. Les parents soutiennent que le manque de ressources affaiblit les services de réadaptation auxquels leurs enfants ont droit.

Gaëlle Trébaol, vice-présidente du conseil d'établissement, constate ainsi que son enfant de 12 ans, atteint de paralysie cérébrale et d'une surdité sévère, n'a plus droit — «s'il est chanceux» — qu'à une seule visite de l'orthophoniste par mois. «Il est devenu un cas léger tant les autres ont besoin de plus que lui, et ses services en souffrent!», déplore-t-elle.

L'école Victor-Doré fait partie du regroupement des écoles spéciales de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et offre des services scolaires en association avec le Centre de réadaptation Marie-Enfant de l'hôpital Sainte-Justine, qui fournit une contrepartie médicale, essentielle pour ces enfants lourdement handicapés. Le financement de l'école est donc assuré à la fois par le mi-

nistère de l'Éducation et celui de la Santé et des Services sociaux.

«Le problème de Victor-Doré, c'est qu'ils n'ont pas assez de bras!», explique Mme Trébaol, qui affirme que plusieurs enfants sont en fauteuil roulant, doivent être gavés et font usage d'un tableau de communication.

Le commissaire Benoît Bessette, président de la commission permanente du budget de la CSDM, est très conscient du problème particulier que pose Victor-Doré. «C'est une situation extrêmement préoccupante et prioritaire», explique M. Bessette, qui affirme que des «démarches administratives» ont été entreprises auprès du MEQ pour que l'enveloppe de cette école augmente de 200 000 \$ par année, un montant que l'on souhaite récurrent afin d'embaucher techniciens et préposés.

À la CSDM, on croit que cet alourdissement de la clientèle de Victor-Doré s'explique par deux facteurs: «Depuis un certain temps, on scolarise de plus en plus les enfants lourdement handicapés, qu'on gardait à l'hôpital autrefois», explique M. Bessette. Parallèlement à ça, les cas les plus légers sont de plus en plus intégrés dans les classes régulières.»

moins comportement suspect d'un volatile, la majorité des gens se situe dans la catégorie des indifférents, explique ce chercheur. «Ce qui est surprenant, c'est que les gens qui habitent la banlieue de Montréal se sentent encore moins concernés parce qu'ils ne vivent pas près des bois. Or ce sont les gens des zones urbaines qui sont les plus à risques parce que c'est là qu'on a recensé le plus de cas l'an dernier», dit-il. En effet, 16 cas ont été recensés au Québec l'an dernier dans la région de Montréal, dont deux mortels.

Chose certaine, les personnes interrogées craignent souvent davantage le remède au VNO que le virus lui-même. En effet, le public se montre farouchement opposé à toute forme d'épandage et craint les effets toxiques de certains insecticides.

Curieusement, les gens âgés se sentent parmi les moins vulnérables et craignent davantage pour les tout-petits alors que les statistiques démontrent que l'âge avancé est un des plus grands facteurs de risques de complications attribuables au VNO. Jusqu'ici, très peu de jeunes personnes ont

trices en milieu familial devant les instances juridiques. «C'est deux à zéro pour nous dans ce dossier», a commenté Monique Richard, présidente de la CSQ. «Cette décision est une victoire historique pour les travailleuses du centre de la petite enfance La Rose des Vents mais aussi pour toutes les femmes responsables d'un service de garde en milieu familial. Avec ça en main, nous sommes désormais prêts à déposer un projet de convention collective.»

Même son de cloche du côté de la Centrale des syndicats nationaux (CSN) qui, elle aussi, a fait sienne la marche des «travailleuses autonomes» du CPE de Blainville vers la porte de la syndicalisation. «C'est un jugement d'envergure, a souligné la présidente Claudette Carbonneau, mais aussi un pas déterminant qu'on vient de franchir dans un secteur névralgique de notre société: la garde d'enfants. Posséder un service de garde efficace au Québec, c'est important. Mais on ne peut pas le construire sur le dos des femmes qui travaillent dans le réseau.» Actuellement, selon la CSN, ces éducatrices touchent 23 \$ par enfant et ne peuvent en avoir plus de six, pour un revenu hebdomadaire maximum de 690 \$, auquel on soustrait l'achat de jouets, la fourniture

toutes celles que les gars faisaient. Et des fois, je la- vais leurs chars le dimanche.» La souffrance n'est jamais loin dans les récits de Ginette. Même écourtés.

Je n'ai pas eu l'histoire de sa première Place des Arts, en 1965. «C'est quand je me suis poussée chez nous. Tu liras ça dans le livre, c'est très touchant. Mais l'important, c'est que le lendemain, j'étais the talk of the town...» De son passage en vedette à la Comédie-Canadienne en 1968, je voulais causer ré- portage — That's Life, le succès de Sinatra, la déchirante ballade Parlez-moi de lui. Pas elle. «J'étais malade. Sur les pilules. Assez pour penser que j'allais mourir. J'ai fait une dépression, après.» Détails dans le livre. De ses deux semaines au Savoy de Londres en janvier 1970? Rien de mémorable. D'un spectacle au Centre national des arts d'Ottawa en 1975, après le triomphe de son interprétation d'Un peu plus loin sur la montagne, elle se souviendra surtout qu'on l'avait sortie de scène, manu militari. «Il y avait Engelbert Humperdinck aussi dans le show, et je pense qu'il n'avait pas aimé ça que j'obtiens un standing ovation. Ils m'ont poussée pour que je ne retourne pas sur scène. Depuis ce temps-là, je l'appelle Engelbert Humperdump...»

De fait, la seule aventure qu'elle me narrera en long et en large sera celle de son séjour de 1977 au Sahara de Las Vegas, en lever de rideau du stand-up comic Don Rickles, grand baveux au cœur tendre. Histoire impossible à relater, hélas, trop XXX dans le genre: un mafiosi nommé Joe et une blonde nommée «Cerise» (Sherry...) y jouent les rôles principaux. Avec la fin de la carrière américaine de Ginette Reno comme navrante conclusion. La fin? Pour peu que l'intérêt manifesté par les Américains pour la version cinématographique de la pièce Mamba Italiano, qui prend l'affiche dans tout un tas de salles ces

jours-ci, se concrétise, tout est encore possible. «Je pense que je suis pas mal bonne dans le film.»

Et Ginette, s'entendant avouer qu'elle se trouve bonne, d'éclater en gros sanglots. «Sais-tu ce que j'ai- merais que les critiques disent de moi après les trois shows? Ils pourraient me reprocher toutes sortes d'affaires, mais je voudrais qu'ils disent que je suis la plus grande. La plus grande chanteuse. Que Ginette, c'est la meilleure. J'ai tout donné en 45 ans de carrière, je mé- rite ça. Qu'on me donne ce qui me revient.» Comme si ce n'était pas acquis. Comme si elle était encore sur sa caisse de Dow en train d'auditionner pour Jean Si- mon, comme si elle n'avait jamais vraiment triomphé, comme si elle n'avait jamais porté le mont Royal au bout d'une seule note. Qui est plus aimé que Ginette Reno au Québec? Trois fois mon père, elle ira au Centre Bell éprouver la durabilité de cet amour. Pui- sions-nous la rasséréner un peu.

Après l'entrevue, j'ai assisté à la répétition généra- le du premier des trois spectacles, celui qui s'intitule La Jeunesse (les autres étant L'Ivresse et La Sagesse). La composition en était déjà passablement révélée dans les publicités, histoire d'aiguiller le public vers ses chansons préférées. Je savais donc qu'une enfilade de ses succès première époque — 25 minutes sans pause — était prévue en début de programme. Je ne savais pas, cependant, l'effet que produisent, conjugués, les Non papa, L'amour est un carrousel, Oui devant Dieu, Chère maman, Les Yeux fermés, La Dernière Valse et autres Aimez-le si fort. Eh ben oui, on pleure. Eh ben oui, on est soulevé. Et, oui, lundi en fin d'après-midi, au sortir du local de répétition de la rue Parthenais, je l'affirmais à qui voulait l'en- tendre: Ginette Reno est vraiment la plus grande. Imaginez après trois soirs.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La CSQ partage d'ailleurs cet avis et compte bien rencontrer sous peu le nouveau ministre, histoire de mettre fin à «ses multiples et inutiles démarches juridiques», a pré- cisé Mme Richard. Et la chose devrait facilement être comprise par un gouvernement qui s'est donné une politique familiale, estime-t-elle.

re et l'entretien des lieux de gardiennage.

Au bureau du nouveau ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, tout comme à celui de la ministre déléguée à la Fa- mille, Carole Thériage, le dévoilement du jugement s'est accompagné d'une absence de commentaires. «Nous prenons actuellement connaissance de la déci- sion», a laconiquement commenté Louise Bédard, at- tachée de presse de Mme Thériage. Même mutisme à l'Association québécoise des centres de la pé- tite enfance, où la présidente Hélène Potvin a indiqué préférer attendre avant de se prononcer... sur un éventuel appel de la décision.

«La chose est envisageable, a déploré Mme Carbon- neau. Mais ce serait de l'acharnement juridique et un retour à des conditions de travail du Moyen Âge pour les personnes qui œuvrent en milieu familial.» La